

DÉCEMBRE 2010

LE HAUT PAYS

JOURNAL DE LA ROYA-BÉVÉRA - N°78



PRIX 6 €

Distribution par l'éditeur

TENDE : LE MOULIN
A FARINE CARABALONA
LOU DALFIN A SAORGE
LE REDUIT DEFENSIF DE TENDE
FRANCHISSEMENT DES LIGNES A SAORGE
LE TRIBUNAL MILITAIRE DE BREIL

A travers les revues

♦ **ELEMENTI PERICOLOSI, ANTIFASCISMO CUNESE 1922-1943**, par Livio Berardo. Un article de 373 pages paru dans le n° 77 de la revue **Il presente e la Storia**, format 15,5 x 21 cm, en langue italienne. Au travers d'archives maintenant accessibles, cet historien a retrouvé les fiches individuelles de milliers de citoyens de la province de Cuneo, signalés pour leurs idées ou leur comportement antifascistes. Huit d'entre eux sont enregistrés dans les communes de la Haute Roya pour avoir été inscrits au parti socialiste ou simplement pour avoir été trouvés en possession de la partition d'un chant jugé subversif par le régime !

C'étaient Michele Armando, Agostino Beltrando, Stefano Ciccione, Agostino Dalmasso, Giuseppe Davito, Pietro Mascarello et Pietro Vassallo à Tende, ainsi que Santino Pastorelli à La Brigue.

En vente auprès de l'Istituto storico della Resistenza in Provincia di Cuneo, largo Giovanni Barale 11, casella postale 216, I-12100 Cuneo, Italia, tél. 0039 0171 603 636.

PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DE LA REVUE « LE HAUT-PAYS »

NICE : Librairie Rontani (5, rue Alexandre Mari), Librairie La Source (5, rue Bonaparte).

MENTON : Maison de la Presse (ave. de Verdun), Librairie de la Presse (place St.Roch), Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais.

MONACO : Librairie Le Stylo (bvd. Princesse Charlotte).

Chez les dépositaires de presse des villages suivants : **TENDE, LA BRIGUE, FONTAN, BREIL-SUR-ROYA** et **SOSPEL**.

A la station-service Total de **BREIL-SUR-ROYA**.

SOMMAIRE DU NUMERO 78

TENDE : LE MOULIN A FARINE ET LE MARTINET CARABALONA.....	3
SAORGE : LOU DALFIN.....	12
TROIS EPISODES DE LA GUERRE 1939-45 :	
1) LE FRANCHISSEMENT DES LIGNES A SAORGE	16
2) LE REDUIT DEFENSIF DE TENDE.....	20
3) LE TRIBUNAL MILITAIRE ITALIEN DE BREIL.....	23
ROYA-BEVERA MAGAZINE.....	25
COURRIER DES LECTEURS.....	28
BIBLIOGRAPHIE.....	30

Ont collaboré à ce numéro :

- Mmes. Michèle BENVENUTTI, Myriam MAS, Céline MOSCONI SAVI ;

- MM. José BANAUDO, Raoul BARBES, René COMOGLIO, Adrien GONDIN, Paul ICARD, Luigi IPERTI, Michel MASSEGLIA, Rémy MASSEGLIA, Jean-Louis MEYTRAL, Armand OLIVIERO, François OTTAVI, Henri REY, Jean-Louis PANIACCI, Jean-Louis TAYLOR ;

- l'Association pour le Développement touristique de la Roya-Bévéra, le MRDI, le Parc national du Mercantour, la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais, le SIRPA-ECPA.

En couverture : Le « pont inférieur » de Breil sur la Roya, au début du XX^{ème} siècle. Le groupe piémontais Lou Dalfin en concert à Saorge. Collection Armand OLIVIERO & photos Rémy MASSEGLIA

Ce magazine local est publié avec le soutien de la caisse régionale et des caisses locales du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur



VOUS ÊTES DIFFÉRENTS, NOUS AUSSI

Dans nos vallées, bureaux à

TENDE

4, avenue du 16 septembre 1947 Tél. 0826.27.05.93

BREIL-SUR-ROYA

Place Biancheri Tél. 0826.27.05.91

SOSPEL

Rue Cabraïa Tél. 0826.27.05.92

Dépôt légal : décembre 2010

Tarif des abonnements :

25 euros pour 6 numéros (parution étalée sur deux années).

Directeur de la publication : Michel BRAUN

Revue Le Haut-Pays

223 route de la Monta, BP 52

06540 Breil-sur-Roya

Téléphone : 04 93 04 46 91 / Télécopie : 04 93 04 92 23

Numéro CPPAP : 0511 K 88012

Imprimerie : TTG, zone industrielle du Careï, 06500 Menton

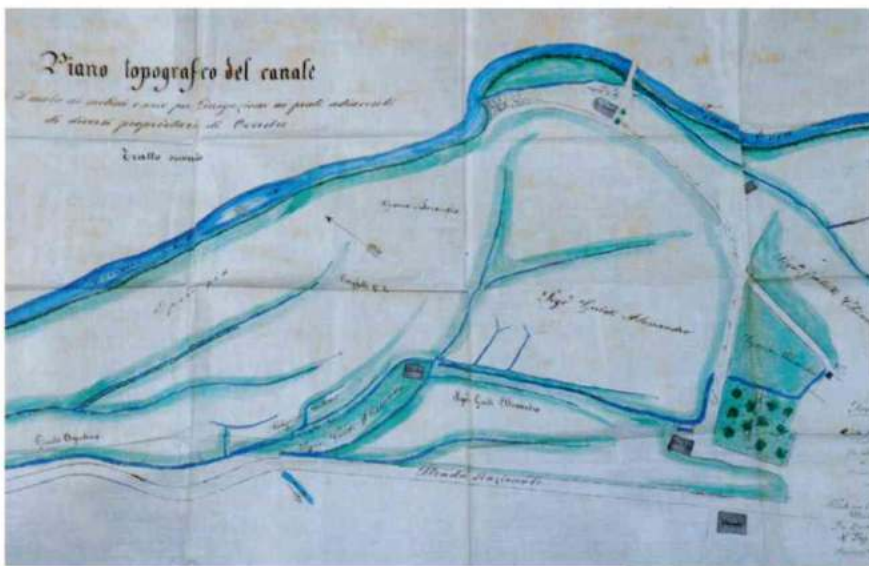
TENDE : le moulin à farine et le martinet Carabalona

José BANAUDO

Grâce à l'amabilité de M. René COMOGLIO, actuel propriétaire de l'ancien moulin de Tende et petit-fils d'André CARABALONA, le dernier meunier qui y a exercé, nous avons pu visiter l'été dernier ces installations encore en grande partie intactes après bientôt un demi-siècle d'inactivité. De plus, nous avons pu prendre connaissance d'archives familiales qui nous ont renseignés sur l'histoire de ce moulin.

LES MOULINS CHIANEA ET CARABALONA

Au milieu du XIX^{ème} siècle, deux moulins à farine fonctionnaient à Tende. Le premier, situé en contrebas du quartier du Ciàn (Il Piano en italien), comportait deux bâtiments séparés : le *Molino Soprano* et le *Molino Sottano* (moulin d'en haut et moulin d'en bas). Il appartenait aux **CHIANEA**, une famille de notables tendasques qui avaient porté le titre de comtes et exercé à plusieurs reprises des responsabilités dans la commune, notamment comme fermiers des gabelles municipales.¹ En aval des moulins, l'eau entraînait un martinet (marteau-pilon à battre le fer) appartenant à Giovanni-Battista Giusto.



Ci-dessus : extrait du plan au 1/500^{ème} du canal d'amenée d'eau aux moulins Chianea, dressé le 10 avril 1880 par le géomètre Giovanni-Battista Guidi. Son tracé passait devant les anciennes chapelles St.Sébastien et St.Roch, aujourd'hui disparues. A l'emplacement des prés qui s'étendaient alors entre le canal et la Roya, se dressent aujourd'hui la gare et le centre de convalescence.

Ci-contre : détail d'un autre plan de la même époque, montrant en contrebas du quartier du Ciàn les deux moulins Chianea et le martinet Giusto. Archives familiales René COMOGLIO

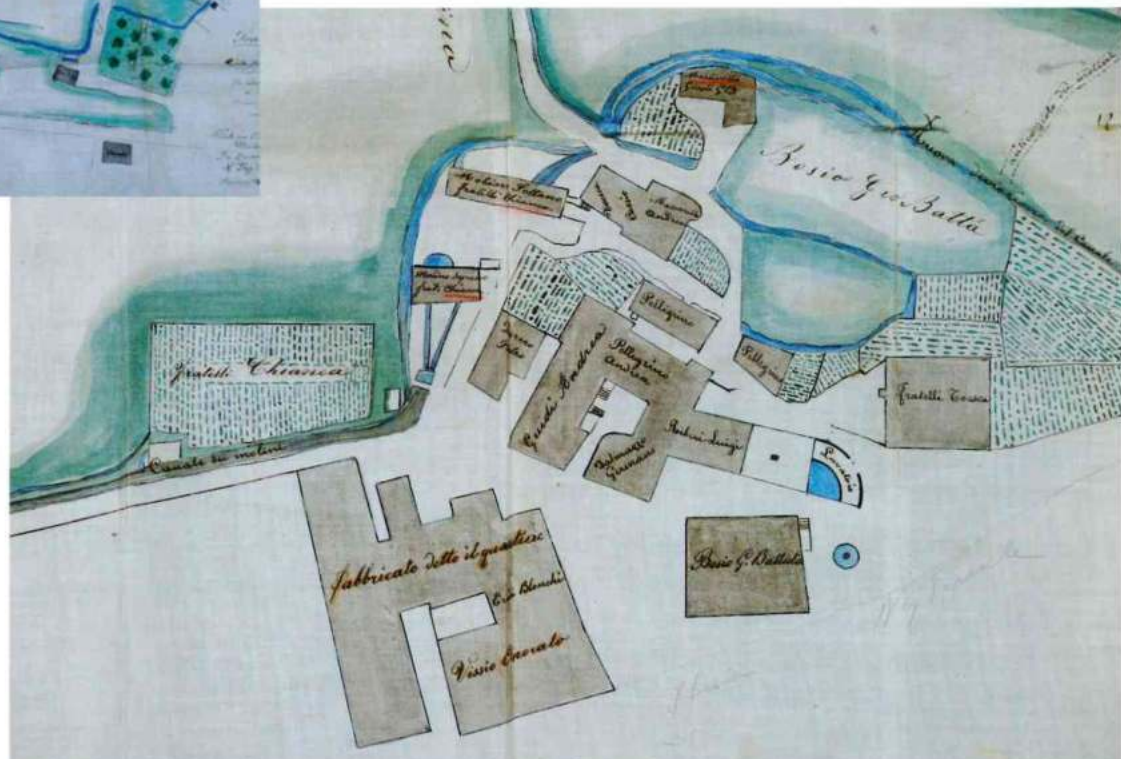
1) Voir « Tende 1699-1792, destin d'une autonomie communale », par Marc Ortolani, publié aux Editions du Cabri en 1994.

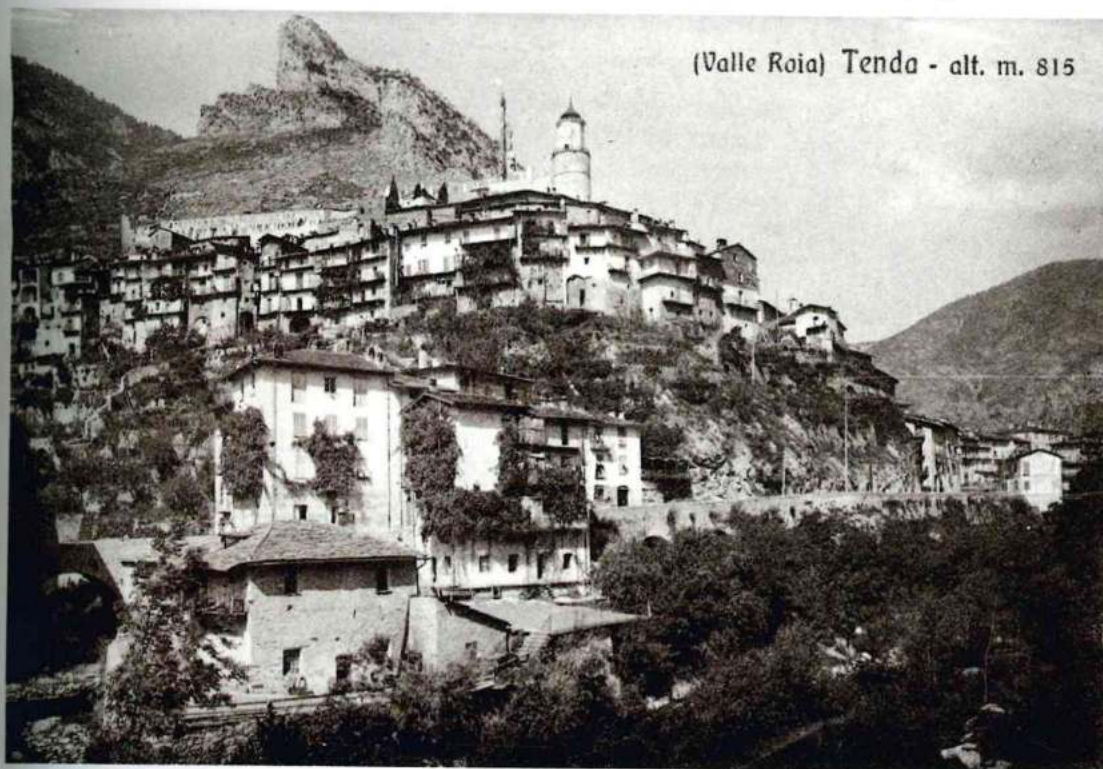
2) Voir « Le Haut Pays » n° 64.

Les moulins Chianea étaient alimentés en force motrice par une dérivation de l'eau de la Roya établie en amont du pont de Scaràa. Le canal, qui existe toujours, passe au dessus de la voie ferrée, sous l'ancien bureau des douanes et la place de la gare, où il alimente en eau le lavoir de St.Roch ; il longe ensuite la via Romana (actuelle avenue Jean-Médecin), où son tracé est facilement repérable par les larges dalles en pierre verte qui le recouvrent. C'est sur ce canal que devait s'alimenter la première centrale électrique de Tende, concédée en 1902 à Antonino Lanteri.²

Plus en aval le long du cours de la Roya, en contrebas de la route et au pied du vieux village, un autre petit ensemble industriel utilisant la force motrice hydraulique était implanté sur une propriété de la famille **CARABALONA** au quartier A Rucheta (La Rocchetta en italien). Il comportait un moulin à farine (*murin a gran* en tendasque), un moulin à foulon (*paràu*) pour apprêter les tissus de laine, une scierie et un martinet (*martinètu*), ce dernier exploité par un certain Giovanni Meritano et son fils. Les cinq roues à aubes nécessaires à cette installation étaient alimentées par une prise d'eau « sur le fleuve Roya au moyen d'un barrage formé de planches entremêlées de gabions, et d'un canal qui coupe la partie inférieure sud du pré de La Rocchetta ».

A l'automne 1871, une crue endommagea gravement ce barrage, le canal d'amenée et le pré que celui-ci traversait en rive droite de la rivière. Or ce pré appartenait justement aux propriétaires de l'autre moulin, les frères Chianea, fils de l'avocat Giovanni-Battista. L'un d'eux, Francesco, était lui-même avocat au tribunal civil de Cuneo. L'autre, Biagio, était chancelier (greffier) et résidait à Tende, ce qui lui permettait de s'occuper de la gestion des biens de la famille.





Ci-contre :
Le quartier d'A Rucheta dans les premières années du XX^{ème} siècle, avec au premier plan le moulin Carabalona et son martinet dominant la rive droite de la Roya. Collection Armand OLIVIERO

3) A cette époque, l'hôtel de ville de Tenda était installé dans la « via Municipio », l'actuelle rue de France.

Ci-dessous :
Le moulin de Tende, vu depuis le pont de la route nationale 204 (aujourd'hui départementale 6204) sur le Riu. On aperçoit au centre le débouché du canal des moulins dans le lit du Riu. Photo José BANAUDO

LA CONVENTION ENTRE LES CHIANEA ET LES CARABALONA

Même si l'activité des deux familles pouvait être concurrente, la situation provoquée par cette crue allait les forcer à s'entendre : les Chianea possédaient un pré menacé par la Roya, pratiquement enclavé dans la propriété Carabalona, tandis que les Carabalona devaient alimenter en eau leurs établissements par un moyen sûr, que les Chianea possédaient sous la forme du canal alimentant leurs propres moulins du Ciàn...

« Dans cet état de choses, les parties considérées ayant pour leur convenance réciproque intérêt à prévenir, et en même temps à se prémunir contre elles, les inondations possibles dont leurs propriétés respectives sont simultanément menacées... », Biagio Chianea, fils de Giovanni-Battista, et Antonio Carabalona, fils de Francesco, parurent devant maître Martino Lanteri, notaire royal résidant à La Brigue. Leur accord fut conclu le 8 janvier 1872 à 11 heures du matin, dans le bureau du tribunal situé au troisième étage de l'hôtel de ville de Tende. ³

Une convention en dix-sept articles fut rédigée entre Biagio Chianea, agissant en son nom et en celui de son frère Francesco, et Antonio Carabalona. Les premiers concédaient au second « l'usage de l'eau qui met en mouvement non seulement ses propres moulins mais aussi l'atelier (martinet) qui se trouve au dessous, exploité par le père et le fils Meritano, en admettant cette eau dans le canal qui longe l'extrémité nord du pré de La Rocchetta. » Ainsi, l'eau des moulins Chianea situés en amont serait conduite par un canal en contrebas de la route (le long de l'actuel jardin public et de la piscine), pour irriguer les prés Chianea et Carabalona et fournir la force motrice aux moulins de ce dernier, qui prendrait à sa charge les frais de construction et d'entretien de ce canal.

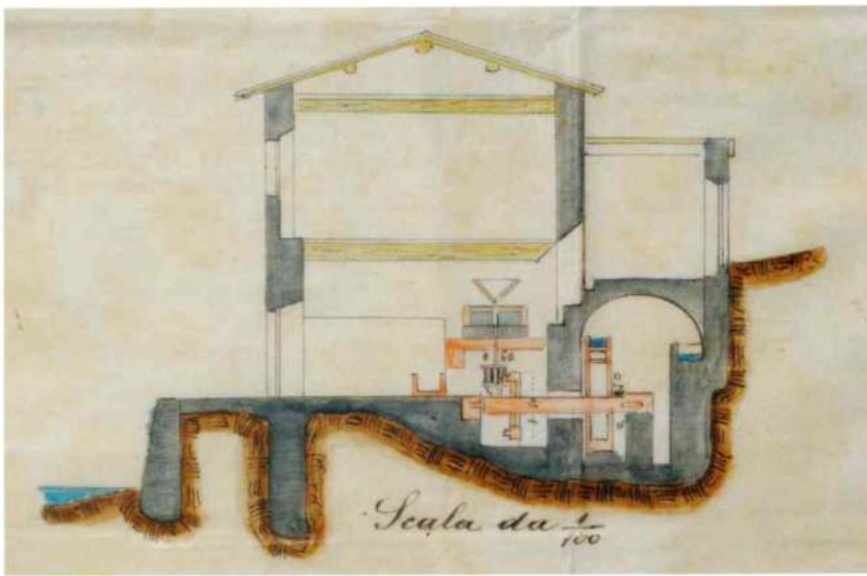


Cette concession était assortie de plusieurs obligations :

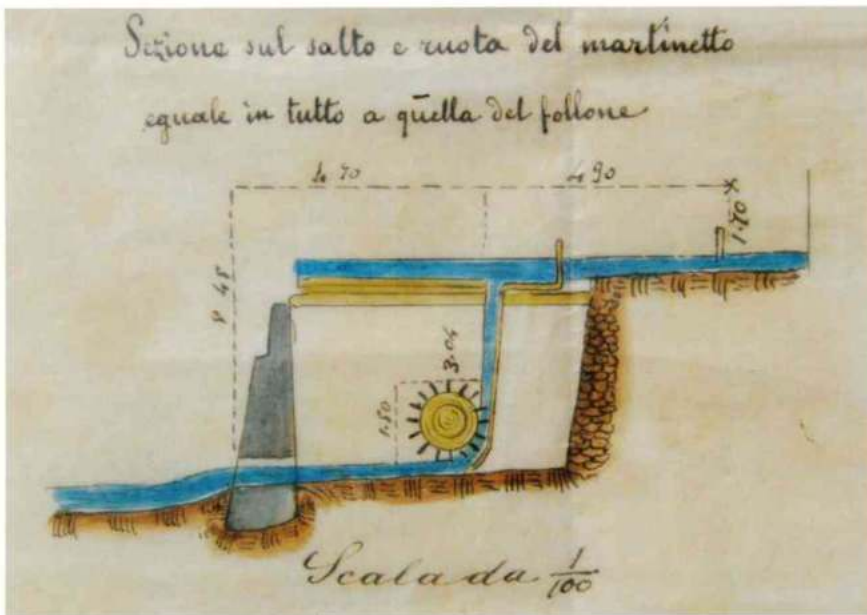
- « Les matériaux provenant du terrassement de ce canal, s'ils sont improductifs et inutiles, seront transportés et déversés dans la Roya par le dit Carabalona, mais s'ils sont réutilisables ils seront laissés à disposition des sieurs concédants Chianea.

- Le même Carabalona est tenu d'installer et entretenir une canalisation en bois le long de la limite nord du pré de La Rocchetta afin de recevoir, comme précédemment, l'écoulement des eaux provenant du village, et les transporter dans ce même pré.

- Sera à sa charge l'établissement de six martelières le long de ce canal, afin de dévier une partie de l'eau qui s'y écoule pour irriguer ce pré, et un même nombre de vannes de dimensions plus réduites pour alimenter des rigoles secondaires ; elles devront toutes être munies de l'équipement correspondant.



Ci-contre à gauche : Coupes à l'échelle 1/100^{ème} du moulin à farine et de la roue entraînant le martinet (identique à celle du moulin à foulon), dessinées le 10 avril 1880 par le géomètre G.B. Guidi. Archives René COMOGLIO



Ci-contre à droite, la roue principale de 2,50 m à pales en bois entraînant les deux meules du moulin à farine. Photo José BANAUDO



- Du premier mars jusqu'au quinze octobre de chaque année, quoi qu'il arrive, les sieurs Chianea pourront se servir de la moitié de l'eau amenée par ce canal principal dans leur pré de La Rocchetta, et seulement durant cette période.

- Antonio Carabalona a obligation d'abandonner son ancien barrage, et n'a donc plus le droit de dériver lui-même l'eau de la Roya, de même que les frères Chianea ont le droit de combler et aplanir l'ancien canal jusqu'à la limite de leur pré et de celui de Carabalona.

- La démolition de l'ancien barrage reste à la charge du dit Carabalona, qui a obligation d'abandonner aux frères Chianea non seulement toutes les pièces de bois et ferrures qui le composaient, mais devra les transporter et les déposer en lieu sûr pour être mis à disposition des bénéficiaires.

- Le dit Carabalona a obligation de participer personnellement, ou de faire intervenir à sa place une autre personne capable, à l'entretien du barrage et du canal qui alimente les moulins Chianea ; de même il doit prêter son concours personnel ou se faire remplacer par une personne capable, pour participer aux réparations que les frères Chianea vont faire entreprendre dans leur pré le long de la Roya, jusqu'à la fin de ces travaux.

- En outre, le dit Carabalona s'engage à payer aux frères Chianea 500 liras, soit 100 liras annuelles dans les trois prochaines années, puis 50 liras annuelles pendant les quatre années suivantes.

- Les deux parties conviennent qu'en plus du droit d'arrosage accordé aux frères Chianea par l'article 2, ceux-ci peuvent se servir de la totalité de l'eau du canal pendant la nuit du lundi au mardi, chaque semaine, de huit heures du soir à quatre heures du matin.

- Le dit Carabalona n'est pas autorisé à élargir le canal, ni à le laisser déborder dans les prés qui se trouvent en contrebas.

- Du samedi à six heures du soir au dimanche à six heures du matin, chaque semaine, l'eau sera laissée à disposition des divers propriétaires riverains, comme il a été appliqué jusqu'à présent pour l'eau des moulins Chianea.

- Le dit Carabalona devra continuer à payer à l'Etat sa propre redevance pour l'usage de l'eau.

- Au cas où des réparations soient nécessaires au niveau des moulins Chianea, en cas de force majeure, le dit Carabalona ne pourra réclamer aucune indemnité pour la privation d'eau qu'il subira. »

L'EVOLUTION DU MOULIN CARABALONA

Un document officiel, établi une cinquantaine d'années plus tard, ⁴ nous fournit des informations intéressantes. Il est précisé au sujet de la convention de 1872 que « Pendant l'époque de l'irrigation, c'est à dire du 1^{er} mars au 15 octobre de chaque année, les concessionnaires devront laisser libre l'eau du canal pour l'usage de l'irrigation en amont du moulin, les jours déterminés par l'usage local et selon les conditions établies par la convention précitée avec les frères Chianea. De même, chaque jeudi les concessionnaires devront laisser s'écouler l'eau dans le Rio de Tende, ainsi qu'il a toujours été pratiqué, au bénéfice des propriétaires des terrains situés en aval, de sorte que les utilisateurs conservent ce droit au terme des nouvelles dispositions de loi sur les eaux publiques. »

En avril 1880, le géomètre Giovanni-Battista Guidi établit trois grands dessins colorés sur papier toilé : deux plans au 1/500^{ème} du tracé du canal en amont des moulins Chianea et de ce point jusqu'au moulin Carabalona, ainsi qu'un profil du canal avec coupes au 1/100^{ème} des différentes parties du moulin. Le 1^{er} janvier 1885, la famille Carabalona obtint elle-même à la place des frères Chianea la concession de la dérivation d'eau sur la Roya, qui lui fut accordée pour une durée de trente ans.



Titres des deux journaux professionnels, auxquels Andrea Carabalona était abonné. Ci-dessous : publicité pour les meules Baldeschi & Sandreani. En bas : carte de correspondance avec un fournisseur de cribles à farine. Archives René COMOGLIO

4) Décret ministériel n° 4353 émis le 22 mai 1922 par le ministre secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, publié dans le *Foglio periodico della Regia Prefettura di Cuneo* en date du 11 juillet 1922.

Prévoyant la prochaine échéance de cette concession, Giovanni-Battista Carabalona, héritier d'Antonio, sollicite le 16 mai 1914 son prochain renouvellement. Mais l'année suivante l'entrée en guerre de l'Italie mit en veilleuse une partie des activités administratives, de sorte que ce sont ses enfants, Andrea et Pierina, épouse Balduino, qui renouvelèrent cette demande le 24 mars 1919. Après avoir pris connaissance des avis favorables émis par les services du Génie civil de Cuneo le 20 septembre 1920 et du conseil supérieur des Eaux le 7 décembre suivant, le secrétariat d'Etat aux Travaux Publics renouvela la concession par décret du 22 mai 1922, selon les conditions suivantes :

- « Article 1. Les droits des tiers étant préservés, il est concédé à Carabalona Andrea et Carabalona Pierina, épouse de Balduino Eugenio, héritiers de Carabalona Giovanni-Battista, de continuer à dévier du torrent Roya sur le territoire de Tende, province de Cuneo, un débit moyen continu de 4,02 mesures (soit 35 litres), pour produire une chute moyenne de 3,50 m et une puissance nominale de 17,72 chevaux.

- Article 2. La concession est accordée pour les trente prochaines années, à compter du 1^{er} janvier 1915, date d'échéance de la concession précédente (...) moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 53 liras et 16 centimes.

- Article 3. Le versement de la redevance susvisée sera imputé au chapitre 6 de l'état prévisionnel des recettes du présent exercice financier et aux chapitres correspondants des exercices futurs. L'ingénieur en chef du génie civil de Cuneo est chargé de l'exécution du présent décret. »

Après Francesco, Antonio et Giovanni-Battista, c'est donc Andrea Carabalona qui exploite le moulin jusqu'à sa fermeture.

La scierie et le moulin à foulon, cités en 1872 et 79, semblent ne pas avoir survécu au XIX^{ème} siècle. Par contre, le moulin à farine modernisa ses installations pour moudre le blé (farine blanche) et aussi le maïs (farine jaune), ingrédient de base de la polente.

Andrea Carabalona acquit des meules françaises provenant des carrières de La Ferté-sous-Jouarre, en Seine-et-Marne, réputées de qualité supérieure et importées sur le marché italien par la firme Baldeschi & Sandreani de Cantiano, dans les Marches. Au dessus de chaque meule, les trémies à grains furent dotées de nettoyeurs à secousses Welox, produits par les établissements Rondoni à Rimini. Ouvert aux idées nouvelles, le dernier meunier tendasque se tenait au courant des évolutions de la profession. Dans les années 1920, il était abonné au journal mensuel *Il Molino* (le moulin) publié à Turin, puis au cours de la décennie suivante au semestriel *La Gazzetta dei Mugnai* (la gazette des meuniers). Ces publications faisaient régulièrement le point sur l'évolution du cours des céréales, des techniques de meunerie et des réglementations administratives, ces dernières particulièrement nombreuses et contraignantes sous le régime fasciste.



Ci-dessus :
 La cuve à moudre le blé, avec sur la gauche
 le palan à vis servant à extraire la meule.

Ci-dessus à droite :
 L'entrée du moulin,
 avec une meule de réserve.

Ci-contre : la cuve à moudre le maïs,
 avec la trémie et l'épurateur Welox.
 Ensemble des photos José BANAUDO



Ci-dessous à droite : l'installation de
 tamisage et d'ensachage de la farine.

Ci-dessous :
 Dans le soubassement du moulin, ces engre-
 nages servent à embrayer l'une ou l'autre des
 meules sur l'arbre moteur de la roue à aubes.



Ci-contre : en-tête de papier à lettres antérieur à la première guerre mondiale

Au centre à droite : le marteau du martinet, avec le levier à crémaillère servant à régler le débit de l'eau sur la roue et la cadence de martelage.

En bas à gauche : l'extrémité de l'arbre moteur du martinet, avec son contrepoids en pierre.

A droite, une meule à affûter.
Photos José BANAUDO



Les installations actuelles du moulin sont restées pour l'essentiel dans l'état de ces années d'entre-deux guerres. A son arrivée sur la propriété Carabalona, en contrebas de la route, le canal comportait une première déviation sur la droite, entraînant par une roue une machine à venter le grain pour le débarrasser de la paille et de la poussière. Puis une deuxième dérivation alimentait sur la gauche les installations du martinet, que nous verrons plus loin. Le courant principal entraînait ensuite la grande roue de 2,50 m du moulin.

Celle-ci actionnait par un système d'engrenages débrayables, disposés dans le sous-sol du moulin à farine, l'une ou l'autre des deux meules de pierre à axe vertical. La première était réservée à la farine de blé et la seconde à celle de maïs. Les grains à moudre, après avoir été ventés sur une aire pavée dominant le cours de la Roya, étaient rentrés dans le moulin et versés dans des trémies de bois sous lesquelles ils étaient une dernière fois nettoyés dans un crible à secousses, avant de tomber dans la cuve où ils étaient broyés par la meule. Chacune des deux installations était surmontée d'un palan qui permettait d'extraire la meule lorsque son remplacement était nécessaire. La farine produite était conduite dans un système de tamis, surmontant des trémies à la base desquelles étaient attachés les sacs devant recevoir les différents types de farines produites.

Car toutes les farines ne se valaient pas et rien ne se perdait, comme l'indique cette lettre adressée au meunier par un client de La Brigue à la fin des années 1940...

« Cher ami, je te fais porter par Maurizio le blé à moudre. Je voudrais de la farine sans semoule ni balle, pour faire de bon sugèli et tagliatelli. Je te joins deux sacs, pour y mettre à part la semoule et la balle. Salut amical, Giordano. »

En aval du moulin, le canal aboutissait au vallon du Riu. De là, l'eau ayant servi aux moulins Chianea et Carabalona pouvait soit retourner à la Roya, soit, lorsque le lit du torrent était à sec en été, le traverser pour se prolonger par un autre canal permettant l'irrigation des propriétés situées en aval jusqu'au pont du Burgu Nòu...



LE MARTINET OU MOULIN A FER

Comme c'était assez souvent le cas, le moulin à farine de Tende était associé à une autre activité utilisant la force motrice de l'eau : c'était ici un petit atelier métallurgique comportant une forge et un martinet. Ce type d'équipement n'était pas unique, puisque deux autres martinets ont existé sur la commune : l'un à Tende même, en aval des moulins Chianea au Ciàn, l'autre à Saint-Dalmas, au niveau du pont de La Brigue. L'eau déviée du canal principal actionnait une roue de 1,50 m, perpendiculaire à celle du moulin, calée à l'extrémité d'une poutre de bois. Des comes, fixées à l'autre extrémité de cet arbre moteur, soulevaient et relâchaient alternativement un fléau de bois garni d'un lourd marteau de fer. Celui-ci frappait à intervalles réguliers une enclume encastrée dans le sol.



A gauche :
Un fer de hache
portant la marque
« Carabalona Tenda
» estampillée à
chaud.



A droite :
La roue métallique
de 1,50 m qui action-
nait le martinet. Pho-
tos José BANAUDO

Une forge était aménagée dans un angle du même atelier. Le tirage du foyer était obtenu par un système dit « à trompe », utilisant lui aussi la force hydraulique. L'eau, précipitée dans un conduit vertical, y entraînait l'air et le comprimait pour souffler dans le foyer de la forge. Le forgeron chauffait dans celle-ci les pièces de métal à travailler, puis il les présentait sur l'enclume frappée par le martinet, dont il pouvait régler la vitesse en augmentant ou réduisant le volume d'eau entraînant la roue à aubes. Une roue secondaire permettait d'actionner d'autres outils dans l'atelier.

Le meunier de Tende était donc aussi forgeron, une activité consistant à réparer des outils mais aussi à en fabriquer. Des fers de hache portant la marque gravée « Carabalona Tenda » attestent aujourd'hui de cette activité artisanale peu connue.

Les martinets, ou moulins à fer, semblent être apparus dans notre région au début du Moyen-Age. Il n'en subsisterait qu'une douzaine dans toute la France, dont

trois dans les Alpes-Maritimes : à Contes, à Roquebillière et à Tende.⁵ Le caractère exceptionnel de ce dernier fut reconnu dès 1951 par Marcel Boulin, directeur du laboratoire d'ethnographie du Musée national des Arts et Traditions populaires du palais de Chaillot, à Paris. Celui-ci réalisa

Per rinnovazione

Visto Visto Visto Visto Visto

Provincia di **CUNEO**

N. 11 Schedario N. _____

COMUNE DI TENDA

LICENZA per l'esercizio del commercio di vendita al pubblico

IL PODESTA

Visto l'art. 1 del R. D. Legge 16 dicembre 1926, N. 2174;
Visto l'art. 2 del Decreto Ministeriale 31 dicembre 1926;
Vista la domanda presentata dal Sig. Carabalona Andrea;

Visto il verbale della Commissione di cui all'art. 3 del R. D. L. 16 dicembre 1926, N. 2174, e riscontrato che il richiedente trovasi nelle specifiche condizioni volute dai decreti sovra citati;
La suddetta licenza è stata concessa in data 17/3/1947, n. 145/47

autorizza

il Sig. Carabalona Andrea fu Giovanni Battista

(1) ad esercitare il commercio di vendita al pubblico di ferramenti

in questo Comune, Via Roma N. 11 nel regio

sotto l'esatta osservanza delle disposizioni legislative e regolamentari in vigore.

Dato a TENDA il 6 MAR 1942 193 - Anno _____

IL PODESTA' Giuseppellano

(1) Rappresentante dell'ente privato o proprietario del commercio.
(2) All'ingrosso ed al minuto.
(3) Indicare la qualità del commercio.
(4) Registro, magazzino, deposito, ecc.

La licenza va esibita entro il mese di Dicembre di ogni anno all'Ufficio Comunale per la validazione.

UFFICIO PROVINCIALE COMMERCIO E INDUSTRIA
CUNEO

LICENZA N. 145

IL PREFETTO

Vista la domanda presentata da CARABALONA ANDREA fu Giovanni Battista proprietario del molino sito in Via Roma N°13 del Comune di TENDA diretta a conseguire il rinnovo della licenza di macinazione per il molino suddetto;

Visto l'esito degli accertamenti tecnici dai quali risulta che il molino a palmenti costituito da N. 2 palmenti alindati;

Vista la bolletta n. 2435 in data 30 Dicembre 1946 dell'Ufficio del Registro di B.S. DALMAZZO comprovante il pagamento della tassa di concessione governativa;

RILASCI A

Alla Ditta CARABALONA ANDREA FU GIOVANNI BATTISTA in qualità di proprietaria del molino sito in Via Roma N°13 del Comune di TENDA la licenza per l'esercizio della macinazione dei cereali e delle leguminose, limitatamente alla Categoria 2a A/2

La presente licenza è valida per il 1947 ed è soggetta a rinnovazione annuale.

Cuneo, il 17 MARZO 1947

IL PREFETTO Scorini

STAMPES: UFFICIO PROVINCIALE COMMERCIO E INDUSTRIA CUNEO

A gauche :
Licence pour l'exer-
cice d'un commerce
d'outillage métalli-
que, accordée le 6
mars 1942 par le
podestat de Tende,
Giuseppe Marro.

Ci-contre :
Licence pour l'exer-
cice de la mouture
de céréales et légu-
mineuses, accordée
le 17 mars 1947
(six mois avant le
rattachement à
la France) par le
préfet de la province
Cuneo.

5) Article de Gérard
Maria « Le martinet
ou moulin à fer »,
publié dans le n° 67
de mai-juin 1985 de
la revue niçoise Lou
Sourgentin.



Trois photos d'André Carabalona réparant une roue à aubes, dans les dernières années d'activité du moulin de Tende. Archives René COMOGLIO

une série de photos de martinet Carabalona (enregistrées sous les références 451-7 à 63 du musée) et fit conserver par le musée une empreinte d'étampe destinée à graver les outils (référence 51-45-9).

LES DERNIERES ANNEES DU MOULIN DE TENDE

Le moulin de Tende et son martinet poursuivirent leur activité pendant la deuxième guerre mondiale, malgré les restrictions de toutes sortes. Le 19 février 1944, son exploitant dut écrire au podestat (fonctionnaire nommé par le gouvernement, faisant fonction de maire sous le régime fasciste) en ces termes : « Monsieur le Podestat, le soussigné Andrea Carabalona, exploitant du martinet pour la fabrication et la réparation des outils agricoles, a appris que la commune a quelques disponibilités en charbon de forge. Il adresse respectueusement une demande afin qu'il lui soit accordé une quantité équitable de charbon, de sorte qu'il puisse continuer son activité. Il signale qu'à cause de l'interruption actuelle des communications ferroviaires, il lui est impossible de pouvoir s'approvisionner auprès de ses fournisseurs habituels, lesquels, d'ailleurs, ne sont pas toujours en mesure de satisfaire les demandes de leurs clients. Sa réserve étant totalement épuisée, le requérant se trouve contraint de renvoyer les paysans qui lui apportent leurs outils agricoles à réparer. Confiant que dans l'intérêt de la population vous voudrez bien répondre à la présente requête, je vous adresse par avance mes profonds remerciements. »

En 1947, après que l'administration italienne lui ait renouvelé une dernière fois le 17 mars sa licence de moudre, le moulin de Tende devint français. Mais en France comme en Italie, dans ces années d'après-guerre, les difficultés économiques et les tracasseries administratives n'étaient pas pour autant terminées. Le 29 janvier 1949, André Carabalona sollicita de la délégation spéciale gérant la commune de Tende la vente de cinq poutres, provenant de la démolition de l'ancienne caserne proche de l'église St.Michel, afin de réparer la toiture de son atelier. Le 15 février suivant, il répondit à une demande de l'inspecteur du Groupement de répartition des farines, à Nice : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que je mouds des céréales seulement pour le compte des particuliers et qu'aucun stock n'existe jamais dans mon moulin. Je vous prie donc de bien vouloir me faire connaître si je dois également faire et envoyer la situation mensuelle. »

Le 26 juin 1953, le Conseil professionnel de la meunerie lui écrivit de Paris : « Comme suite à la demande d'attribution de contingent dont vous avez saisi le Comité professionnel de la meunerie, j'ai l'honneur de vous faire connaître que par décision de la commission de contingentement en date du 16 juin 1953, un contingent annuel de mouture de blé de 4500 quintaux a été attribué au moulin de Tende (Alpes-Maritimes). Toutefois l'allocation de ce contingent est subordonnée à votre adhésion à la Caisse professionnelle de l'industrie meunière, 63 boulevard Hausmann à Paris, avec laquelle vous voudrez bien vous mettre directement en rapport. J'ajoute qu'en l'état actuel de la réglementation, l'allocation de ce contingent ne donne pas droit automatiquement pour l'exploitant d'un moulin à l'attribution d'une quantité mensuelle de blé de commerce à moudre. En effet, la répartition des blés de commerce est actuellement réglementée par un décret de M. le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement en date du 7 février 1943. »

Les temps avaient changé... Au cours de la décennie, les fasces patiemment cultivées en céréales depuis des siècles, autour du village, furent abandonnées aux genêts et aux ronces. Le marché était désormais envahi de farines industrielles et d'outils manufacturés, ne laissant plus beaucoup de place aux artisans comme André Carabalona. Le moulin de Tende, qui moulait encore un peu de maïs, s'arrêta définitivement de tourner en 1962.

Baquets et pelles à farine du moulin de Tende. Photo José BANAUDO





LOU DALFIN À SAORGE

Par Myriam Mas et Michel Masségla - Photos Rémy Masségla



Le 11 septembre dernier, la Roya a renoué avec les concerts de musique à succès, avec la venue du groupe de musique traditionnelle, Lou Dalfin, à Saorge.

Ce sont plus de mille personnes qui ont assisté à cette fête organisée par l'association « Cercolo » ; il faut remonter loin pour retrouver pareil rassemblement. Cette jeune association créée il y a tout juste deux ans est gérée collégialement par 9 administrateurs tous actifs et résidants dans la vallée de la Roya. Elle s'est donnée comme objectif d'organiser des manifestations culturelles autour de la danse et la musique, dans un esprit de partage et d'échange. Faire danser les convives en générant un mélange social culturel et inter générationnel, découvrir des groupes de musiques et dynamiser les échanges culturels inter régionaux, c'est là le souhait de « Cercolo ». Le défi de l'association : mettre la tradition des musiques à danser au bénéfice du plus grand nombre de personnes, a atteint son apothéose avec ce concert du groupe le plus emblématique de la musique occitane contemporaine dans le sud est de la France et le Piémont.

Ambiance festive et dansante à souhait avec une forte connotation "bio" et locale, cette soirée a été une réussite parfaite tant sur le plan musical qu'organisationnel. La qualité du groupe musical a largement contribué à l'enthousiasme général, car Lou Dalfin n'est pas simplement un ..."orchestre". Dans les vallées occitanes du Piémont la bande de Sergio Berardo (leader, chanteur et musicien) est devenue un phénomène de tradition qui a littéralement modifié les habitudes de loisir des gens. Ce sont les Lou Dalfin qui ont rendu la musique occitanecontemporaine, la faisant sortir des cercles fermés des passionnés, pour devenir un phénomène de masse. Sur scène, le groupe réunit des musiciens provenant de différentes formations, folk, jazz, rock, pour une musique survoltée, sur amplifiée à la manière de tous les groupes de bal.

Le groupe chante en occitan, plus précisément dans sa variante provenço-alpine. Une des caractéristiques de Lou Dalfin est l'emploi simultané d'instruments acoustiques traditionnels de la musique occitane, notamment la vielle à roue, l'accordéon diatonique, la cornemuse, et d'instruments, électriques ou non, typiques du rock (guitare électrique, batterie).

Le groupe ne se limite pas aux seuls concerts, l'Association Culturelle Lou Dalfin organise aussi des cours de musique et des cours de danse. Chaque hiver, lors de la fête officielle du groupe, se déroule la foire – marché de lutherie et artisanat avec la participation des meilleurs luthiers d'Italie et de France. Il a été organisé en collaboration avec L'Ecomusée pastoral et la Communauté Montagnarde Valle Stura, une exposition d'instruments traditionnels de toute la région occitane. Ensuite est née une collection de musique traditionnelle intitulée Viva qui Sona de laquelle sont déjà sortis les quatre premiers volumes. Est en cours la création d'un conservatoire des arts et traditions populaires qui mettra à disposition une bibliothèque sonore des instruments traditionnels, cours de musique, cours de lutherie.

Comme les anciens troubadours avaient la fonction d'ambassadeur de la première culture européenne, le groupe s'est dirigé sur les mêmes sentiers pour chanter en langue d'Oc et porter à travers le monde la culture occitane. L'inspiration vient de l'épopée des commerçants et joueurs de vielle à roue ambulants qui créèrent des métiers liés à la route, La Rota.

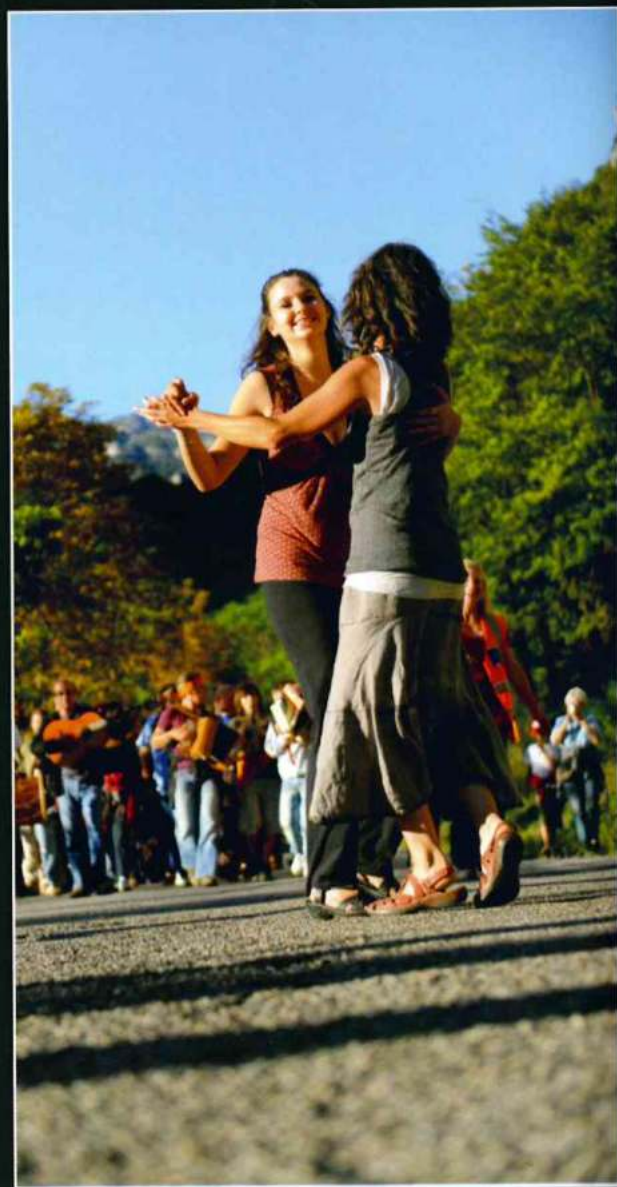
On ne renie pas sa propre histoire, au contraire, on la multiplie. C'est pour cela qu'aux concerts dans les Vallées Occitanes du Piémont, où le groupe anime des centaines de fêtes de villages, s'ajoutent les performances dans le reste de l'Italie et à l'étranger, surtout dans l'Occitanie française pour que les racines culturelles de quelques uns deviennent patrimoine de tous.



PORTFOLIO

Association Cercle

PHOTOS : RÉMY MASSÉGLIA



◦ *Au Soirées Estivales en août à Saorge*



La musique à tous les âges

*A l'occasion de
«Monument pour Tous»
au Monastère de Saorge
en octobre*



Animation au Marché Artisanal Nocturne en juillet à Breil

*Montée en musique
au concert de Lou Dalfin
en septembre*



Trois épisodes de la guerre 1939-1945 dans la vallée de la ROYA

Paul ICARD

UN DOUBLE FRANCHISSEMENT DE LA LIGNE DE FRONT

À SAORGE EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1944

Monsieur Paul ICARD nous a transmis ce texte qui relate un événement familial important : le tout premier franchissement à la fin de l'été 1944 de la ligne de front à Saorge. Un dangereux passage, qui sera suivi par bien d'autres valléens, d'une manière plus dramatique lors d'un hiver très rigoureux. Le professeur Jean-Louis PANICACCI analyse ensuite deux aspects méconnus des derniers mois en l'occupation italienne en 1943.

* * *

Pour tous les membres de notre famille qui ont participé à ces événements exceptionnels, pour leurs enfants, pour notre village, il m'a paru nécessaire de relater les circonstances de cette évasion de la « souricière » de la haute vallée de la Roya au moment de la libération des Alpes-Maritimes, en août-septembre-octobre 1944 et jusqu'au printemps 1945. Je n'apporte ces témoignages que par souci de vérité, sans espérer aucunement quelque gloire bien mal placée : nous avons simplement cherché à sauver nos vies, réunir nos familles dispersées et tenter de libérer à cette occasion quelques autres villageois.

Certains ont encore tenté, après nous, la même aventure, ce fut même héroïque. C'est pourquoi je peux écrire que ces premières tentatives réussies font bien partie de l'histoire de notre vallée, de notre mémoire collective.

Au moment du débarquement allié sur la côte méditerranéenne, le 14 août 1944, j'étais déjà un jeune cheminot employé en gare SNCF de Nice-Ville. Les forces alliées avaient écrasé et rendu inutilisables tous les nœuds et ouvrages ferroviaires importants de la côte, notamment les viaducs de Bandol, d'Anthéor, le pont du Var, et même au-delà de Nice en direction de Menton et de Breil-sur-Roya, de sorte que l'activité de la gare de Nice-Ville était devenue nulle.

Je ne pouvais plus participer à aucun service, les Allemands qui occupaient nos emprises et contrôlaient tous nos mouvements ne l'ignoraient pas et je pouvais craindre qu'à 23 ans ils ne m'astreignent au STO, le Service du Travail Obligatoire en Allemagne, où je risquais d'être déporté comme bien d'autres jeunes Français de mon âge et y redouter de graves dangers. Je n'y avais échappé, depuis 1942, que parce que j'étais déjà à l'époque un cheminot polyvalent au service



Deux vues de la gare de Breil-sur-Roya paralysée par les bombardements, à la fin de l'année 1944.

Ci-contre : les voies arrachées par les bombes, entre le bâtiment-voyageurs et les locaux de la police et des douanes.

En page ci-contre en bas : on aperçoit entre autres le pont tournant, immobilisé en travers de la fosse bordée de barbelés, le poste 1 Saxby et un wagon couvert italien soulevé par une explosion.

Collection Michel BRAUN



du mouvement et de la sécurité, mais à la mi-août 1944, dans ces fonctions, je devenais inutile. Je craignais donc d'être enrôlé de force pour l'Allemagne.

Je me suis d'abord terré chez moi à Nice. Puis mes chefs d'établissement de l'époque, M. Billon et M. Barre, m'ont autorisé à m'éloigner. J'ai donc pu quitter Nice pour Saorge, le berceau de notre famille, où j'espérais pouvoir me cacher et échapper ainsi à la déportation. Mais à Nice et dans notre zone, nous ne disposions plus d'aucun moyen de transport public.

Avec ma mère, Icard Antoinette, nous avons donc décidé de tenter de monter jusqu'à Saorge à pied et par quelque itinéraire que ce soit. Cela peut paraître aujourd'hui un peu osé, exposé à de nombreux risques imprévisibles contre lesquels il était difficile d'imaginer des précautions. Mais, depuis cinq ans déjà, pour assurer notre survie, nous avons appris à supporter toutes les contraintes, à affronter tous les dangers. Et nous sommes partis, en faisant cependant une première escale à 10 km, à Cantaron, où se trouvaient ma fiancée et sa famille. Quoique très inquiets, nous y avons dormi la nuit du 14 au 15 août.

C'est le lendemain que nous avons parcouru, comme nous l'avions envisagé, les 41 km de la voie ferrée, la voie la plus courte jusqu'à Saorge : en empruntant, chaque fois remplis d'une profonde inquiétude, tous les ponts et tous les tunnels, parfois gardés par des militaires allemands qui ne nous ont laissé passer que grâce à l'*Ausweiss* que je possédais. En effet, à la SNCF j'assurais souvent un travail de nuit et parfois loin de mon domicile, cet *Ausweiss* me permettait de circuler pour mon service à toute heure, à pied ou à vélo, vers les différentes gares de ma zone d'action, pour franchir tous les barrages et pendant le couvre-feu.

Nous n'avons donc pas rencontré d'opposition pendant ce long trajet, toujours habités cependant par une constante angoisse. Nous avons, entre autres difficultés, traversé les longs tunnels du Braus (6 km) et du Grazian (4 km), munis seulement de quelques bougies, parlant très peu, tendus d'extrême vigilance et d'inquiétude car nous redoutions à chaque issue de galerie la présence de militaires ennemis qui auraient pu nous supprimer sans rémission.

Traverser un souterrain non éclairé suscite toujours quelque claustrophobie et, des lancinantes peurs de cette aventure, je garde aujourd'hui encore un poignant souvenir. Dans ces épaisses ténèbres nous avons craint tout à la fois la colère et la vengeance des ennemis, peut-être dissimulés dans les niches des tunnels, la circulation inopinée d'un véhicule militaire qui pourrait nous écraser, une obstruction complète de la galerie qui nous obligerait à rebrousser chemin, la présence d'animaux nuisibles sur le sol ou dans la voûte, une ma-

lencontreuse chute qui pourrait rendre impossible toute progression. Nous nous sommes sentis comme dans un tombeau dont personne jamais ne pourrait nous délivrer, nous exhumer.

Tant que nous n'avons pas pu voir, depuis cette profonde obscurité, un minuscule point blanc grandissant un peu, de minute en minute et nous donnant l'assurance que ce pourrait être la sortie du tunnel et notre prochaine délivrance, nous n'avons progressé que le cœur serré, avec la peur de celui qui va au châtement suprême. Par chance, rien de tout cela ne s'est cependant produit.

A partir de la gare de Breil dévastée, outre les bombes et les mines non éclatées, nous avons craint l'électrocution éventuelle par les fils tombés à terre de la caténaire de la voie italienne bombardée, puis nous avons pu passer de nuit le pont de Noce sévèrement endommagé et enfin gravir le difficile et très dangereux sentier du moulin de Saint-Roch de Saorge, sans coup férir et sans accident.

Aussi le grondement familial de la Roya au fond de sa gorge nous a soudainement paru comme un heureux présage, une délivrance, l'espoir d'arriver sains et saufs dans notre demeure, sous le refuge de notre toit. Mais quand nous avons pu enfin apercevoir dans l'ombre de la nuit l'entrée de notre village, son clocher, ses premières maisons, sans aucune lumière, j'ai compris, j'ai réalisé que j'allais devenir un clandestin, un proscrit qui devrait désormais autant que possible s'effacer de la vie publique, se méfier de tous et se condamner à ne vivre que de maigres ressources.

Cependant arrivés sans encombre à Saorge, nous y avons retrouvé mon jeune frère Denis (14 ans) qui, en vacances, séjournait là comme chaque année de la guerre, entretenant autant que possible les légumes nourriciers de notre jardin, si précieux à cette époque de disette. J'ai vécu quelques jours dans notre village, très attentif aux combats qui opposaient, au sud et au nord, Alliés et Allemands. Mais je sentais bien que j'y étais exposé aux mêmes risques qu'à Nice, et voyant la ligne de front se cristalliser du col de Brouis à L'Authion et à la cime du Diable, j'ai décidé d'aller me cacher plus loin encore, dans notre grange de Fromagine où ma mère pourrait venir de temps en temps me ravitailler.

Je m'y suis senti banni, j'y ai nourri beaucoup de tristesse, beaucoup d'angoisse, dormant parfois dans les bois d'alentour, pour éviter de me laisser surprendre. Mais je n'étais guère plus à l'abri qu'au village car les Allemands m'avaient vite repéré et je n'avais pu, à plusieurs reprises, justifier ma présence là que grâce à l'*Ausweiss* que je possédais toujours. Cependant, ces ennemis me demandaient, me pressaient même, de participer à des transports

de matériel militaire jusqu'aux forts de L'Authion et de Cabanes Vieilles. Pour tenter d'échapper à cette obligation, j'ai usé de divers subterfuges : non connaissance de leur langue, rendez-vous manqués... mais les Allemands commençaient déjà de me traiter de « bandit », car c'est ainsi qu'ils appelaient les Résistants de l'époque.

Sans compter que pour accroître plus encore ces menaces, des obus venaient éclater de temps en temps au-dessus ou au-dessous de notre grange, et qu'un petit avion non identifié passait fréquemment sur ce fond de vallée, sans que je puisse savoir s'il était allié ou ennemi. Ma situation devenait donc difficile, dangereuse. Je m'étais préparé à fuir, mais je ne connaissais aucun refuge plus sûr que notre grange. Le ravitaillement que je partageais avec ma famille se raréfiait chaque jour davantage et nous étions désormais sans ressources pécuniaires.

Je savais que Nice et la Côte d'Azur étaient maintenant libérées et que mon travail à la SNCF m'attendait. Mon père était resté en territoire libéré, mais de son sort nous ne connaissions rien. J'avais aussi laissé ma fiancée à Cantaron, à 50 km à peine et pourtant si loin !

Tout m'incitait à quitter cette situation inconfortable, inquiétante. Angoissante aussi, car l'hiver, le dur hiver de nos montagnes, allait venir et je m'imaginai déjà coupé de mon village, sans ravitaillement ni ressources, au milieu d'une nature hostile et entouré d'ennemis peu enclins à une quelconque solidarité.

Certains autour de moi, d'ailleurs, envisageaient aussi la possibilité de traverser la ligne de crête, la ligne de front, pour atteindre les villages de la vallée de la Vésubie déjà libérés. * Notamment quelques bergers italiens de Tende, de la famille Marro, propriétaires de moutons au pacage sur le plateau de la Céva, où les Allemands prélevaient fréquemment une bête ou deux pour leur ravitaillement, contre une simple reconnaissance de dette qui ne serait jamais honorée.

Ces bergers nourrissaient une envie lancinante de quitter cette zone. Ma mère, qui les aidait parfois et qui, pour ses services, était souvent payée en fromage et en viande, connaissait leurs projets et leur avait proposé mon concours : j'avais été berger dans mon adolescence, justement dans ces alpages, et je pouvais aussi être un bon interprète. Nous pensions que la ligne de front devait être minée de place en place et hérissée de barbelés, que son franchissement pouvait être mortel mais que, poussant devant nous, de nuit, un troupeau de moutons en rangs serrés, nous pourrions sans trop de risques passer, là où les bêtes auraient pu traverser.

Après maintes hésitations, la décision de tenter l'aventure a été prise le 20 septembre 1944 et un rendez-vous arrêté pour le 23 suivant au soir à 20 heures au niveau de la Cuna de Beroun, juste au-dessus du col dit du Mardi ou colla de Marte.

Nanti de vêtements chauds, de solides chaussures de montagne et d'un peu de nourriture j'y retrouvai ce soir là le brave père Marro Thomas, un homme déjà septuagénaire, ses fils Mario et Baptistin, un troupeau de quelque 800 bêtes, moutons, chèvres, boeufs, mulets pour le transport d'un minimum de leur équipement, et plusieurs chiens, leurs précieux auxiliaires, tous privés de leurs cloches et clochettes

() Nice avait été libérée dès le 28 août 1944, La Bollène et toute la vallée de la Vésubie le 5 septembre.*

habituelles. Avec recommandation de ne parler que le moins possible mais plutôt de communiquer par gestes et, pour ne pas provoquer de bruyants éboulis, de marcher plutôt sur les pentes herbeuses que sur les zones de pierrailles.

La nuit était sans lune, nous l'avions prévu, cependant relativement claire et le temps serein. Les bergers connaissaient bien les drailles à emprunter pour les avoir souvent parcourues en transhumance. Personne cependant n'avait encore, à notre connaissance, tenté cette dangereuse aventure. Ma mère m'a embrassé, puis elle est retournée faire du feu dans notre grange pour donner le change. Notre cohorte s'est ébranlée, mais je me souviens que chacun de nous s'est alors signé, murmurant probablement quelque fervente prière.

De la Cuna de Beroun jusqu'aux Tchoetti, sous le Petit Capelet, sur les terrains de pacages habituels de nos troupeaux, nous ne pouvions pas rencontrer de problèmes, encore que des Allemands soupçonneux auraient pu trouver surprenant ce déplacement de nuit avec bêtes de somme et bagages. Rien cependant ne se produisit.

Et pour l'étape suivante, pas de menace non plus, mais la gorge serrée, la peur au ventre en montant droit devant nous jusqu'au dessous de la cime du Capelet, en évitant autant que possible les éboulis de schiste brun de cette zone, d'où des chutes de pierres auraient pu alerter la vigilance des Allemands postés en face aux cols de Saint-Véran et de Raus. Tout en haut, pas de mine non plus, pas de barbelés, un silence pesant, nos chiens eux-mêmes avaient peut-être senti qu'il ne fallait pas aboyer. Pour nous ce fut la conscience, la conviction, que nous franchissions bien là le point de non-retour définitif.

Puis au-delà, depuis la crête, depuis la ligne de partage des eaux mais aussi celle du front de guerre, nous sommes passés dans la zone la plus exposée, la plus surveillée, un no man's land particulièrement dangereux. Sans nous attarder, nous avons poursuivi en contournant le mont du Petit Capelet vers le vallon de la Gordolasque, en se tenant toujours très haut, aussi loin que possible des oreilles ennemies. Toujours aussi dans l'obscurité qui nous protégeait certes, mais dans un froid intense, sur d'impressionnantes déclivités gelées, où chacun devait savoir poser judicieusement ses pas dans les drailles des animaux, sans faire aucun bruit, sans précipiter aucune pierre sur les pentes, en se tenant toujours en alerte pour prêter éventuellement main forte à un compagnon en difficulté. En gardant cependant profondément en soi une absolue confiance en la réussite de cette première tentative.

Nous avons ainsi poursuivi, lentement parce qu'un troupeau n'avance jamais bien vite et que nous ne pouvions pas exciter son allure. D'autant que c'était notre dispositif anti-mine et le capital que voulaient sauver mes bons amis Marro, leur seul gagne-pain.

Et nous avons pu arriver ainsi, sans chute ni glissade jusqu'en vue de la Gordolasque, après un périple de nuit dans l'angoisse d'un échec éventuel et de ses terribles conséquences, puis nous avons pu nous abriter derrière le serre dominant le torrent qui coule en contrebas vers la Vésubie. Dans la brume du petit matin d'automne, nous semblions apercevoir au loin, tout en bas, les cabanes et les granges



Soldats allemands en surveillance dans le secteur de L'Authion. Collection SIRPA - ECPA

si semblables à celles de chez nous, de Belvédère, le premier village déjà libéré par les Résistants et les Américains. Nous étions convaincus d'être enfin à l'abri, nous nous réjouissions déjà. Nous avons donc décidé de faire avec quelques broussailles et un peu de bois sec ramassés sous des rochers, un petit feu pour chauffer un casse-croûte bien mérité, arrosé de gobelets de vin chaud.

Mais, à l'abri, nous n'y étions pas ! Les Allemands avaient dû rapidement repérer la flamme et la fumée de notre feu imprudemment allumé, un peu avant l'aube, et ils tirèrent sur nous plusieurs fois au canon, provoquant dans notre petite troupe un sauve-qui-peut général et désordonné de bêtes et de gens. Personne ne fut blessé, ni homme ni animal. Nous avons eu cependant tous très peur, et d'instinct nous avons dévalé plus bas dans la vallée, à l'abri derrière la corniche des rochers.

Mais ces tirs inattendus, insolites, avaient soudainement réveillé les habitants de Belvédère, les soldats alliés en faction et les combattants de la Résistance basés dans le village. Ces soldats se sont demandés s'il ne s'agissait pas d'un stratagème allemand, ils ont même voulu tirer sur nous eux aussi, au canon, mais les habitants du village, nous reconnaissant comme des leurs, les en ont dissuadés. A nos accoutrements, à la manière de conduire notre troupeau, de diriger nos chiens, ces braves gens ont bien vite compris que nous ne constituions pas un piège, mais que nous pouvions au contraire apporter quelques renseignements stratégiques peut-être utiles pour nos alliés.

Et nous avons pu descendre vers la piste de la Gordolasque que nous apercevions en bas dans la vallée, moins inquiets, plus confiants, mais toujours plus harassés, exténués par la fatigue, le froid et l'angoisse.

Aussi je garderai toujours une reconnaissance particulière à l'égard des villageois de Belvédère qui se sont avancés sur leur sentier pour nous accueillir, nous parler, même en patois, se charger de toutes nos hardes, de tous nos bagages et s'assurer qu'aucun de nous n'était blessé. Nous n'avons tout de même pas été accueillis en héros, car de pareilles « escapades » étaient courantes en France à l'époque. On nous a cependant bien aidés et ravitaillés. Ces braves gens ont même pris soin de parquer provisoirement nos animaux. C'est aussi ce jour-là que j'ai vu, goûté et mangé pour la première fois cet extraordinaire pain blanc des militaires américains et leurs « rations » de boîtes de conserve, de biscuits, de chocolats et de cigarettes aux goûts étranges.

Nous aurions pu, après avoir été ainsi réconfortés et après avoir été interrogés par les FFI qui voulaient apprécier le poids probable du dispositif allemand et sa situation sur le front, nous aurions pu, chacun de notre côté, rejoindre nos familles sur la Côte d'Azur. Une jeep militaire pouvait nous y conduire. Les bergers disposaient d'un « hivernage » assuré sur cette côte.

Mais depuis le bombardement subi sur la serre de la Gordolasque, une hantise, une grave préoccupation ne cessait de me harceler. Je pensais que les Allemands avaient pu me reconnaître à la jumelle, ou encore rapprocher cet événement de mon absence soudaine de notre grange de Fromagine. N'allaient-ils pas en conséquence exercer de sévères, de cruelles représailles sur ma mère et sur mon jeune frère restés à Saorge ? Mais alors que faire ?

UN DEUXIEME ALLER-RETOUR

Que faire ? Mais c'était évident : retourner à Saorge le plus tôt possible et en ramener ma famille dans le plus bref délai. Ce choix s'imposait, impératif, inexorable, et j'ai décidé de retourner à Saorge, après un déjeuner rapide, l'après-midi même de ce 24 septembre 1944 vers 13 heures.

Mes amis tentèrent bien de m'en dissuader en arguant de ma fatigue et de l'arrivée précoce de la nuit d'automne. Mais que faire contre la ténacité et la témérité d'un jeune homme de 23 ans ? On m'avait si souvent appris dans mon adolescence qu'un devoir ne se diffère pas : « *On ne doit pas renvoyer au lendemain ce que l'on peut certainement faire le jour même* » !

Et je suis donc retourné vers le Petit Capelet. Mais c'était sans compter sur les variations climatiques de ces après-midi d'automne où les nuages tombent très rapidement et très denses sur nos sommets, les envahissent sournoisement d'une ouate qui efface tout relief, toute perspective, et où la nuit revient très tôt. Bref, en peu de temps, je n'ai plus disposé d'aucun repère pour suivre notre itinéraire de l'aller, même ma mémoire du périple du matin m'a abandonné, l'inexpérience, la fatigue de longues heures de marche, l'angoisse, tout a concouru à mon échec. Rapidement, à mon insu, je me suis trouvé, probablement déjà en grande altitude, dans une zone de mélèzes bien enneigés que nous n'avions pas traversée à l'aller.

Je me suis résigné à admettre que je m'étais égaré, incapable de trouver la bonne direction en de pareilles conditions. Et j'ai dû passer sous les mélèzes une nuit de froid et de craintes. La peur d'être repéré par quelque patrouille allemande, la hantise de ne pas retrouver le lendemain un chemin de retour, si possible vers Saorge mais au moins vers Belvédère. Mécontentement, déception aussi, devant ce sévère échec, imaginant les remontrances désobligeantes des habitants de ce village, et toujours inquiet du sort réservé à ma mère et à mon frère.

J'ai dû attendre le jour livide suivant, dans le brouillard épais du matin qui obstruait toute vue, pour rechercher un peu au hasard sur les pentes, tantôt neigeuses, tantôt verglacées, le seul guide utilisable en pareilles circonstances, un filet d'eau. Je connaissais bien ma leçon : les filets d'eau vont toujours vers les grandes rivières. Celui que j'ai pu enfin découvrir m'a ramené vers un torrent déjà puissant et une zone cultivée. J'espérais que ce soit notre vallée du Caïros, ce fut celle de la Gordolasque.

C'est ainsi que nos Alliés et les Résistants me revirent à Belvédère le 25 septembre au matin, crotté, désabusé, affamé, transi, épuisé. Mais je n'eus pas le même accueil que la veille. Ils voulurent bien admettre les raisons de mon entreprise avortée et les circonstances de mon retour. Cependant, plutôt surpris et un peu soupçonneux, ils me conduisirent en jeep à Nice où je fus interrogé par l'autorité militaire. On vérifia mes assertions auprès du chef de gare SNCF de Nice, qui confirma bien l'autorisation verbale de m'absenter qui m'avait été donnée à la mi-août.

Je pus alors rentrer chez moi à Nice, au chemin de la Pinède, où je retrouvai mon père stupéfait, ébahi par mon arrivée et en bonne santé. Je lui donnai des nouvelles de toute notre famille, de ma mère, de mon frère, de notre tante, de mes cousins ; je lui racontai mes deux odyssées, les tirs au canon que nous avions subis, et j'insistai sur la nécessité, l'obligation de retourner au plus vite chercher les nôtres que mon évasion avait probablement exposés à des représailles. Mon père en était également convaincu, mais il lui fallait cependant obtenir quelques jours de congé qui lui furent sans problème accordés.

J'ai pu aussi donner de bonnes nouvelles aux parents de ceux que nous avions laissés à Saorge, enclavés en territoire occupé, à mon oncle Louis Durand qui ne savait plus rien de ma tante Catherine et de ses deux enfants, mes cousins Marcel et Mireille.

Mon père signala mon évasion et mon retour à son collègue Gianni Adrien, du hameau de Berghe, qui était lui aussi sans nouvelle de sa femme et de ses deux petits bébés jumeaux. Questionné par une boulangère de notre quartier, demandant des nouvelles d'un

petit garçon de huit ans en vacances à Breil, je ne pus lui répondre, mais je promis de tenter de le ramener si je repartais à la recherche des miens. En fait, j'étais déjà bien déterminé à retourner au pays. Je n'ai pu cependant, ni avertir, ni mobiliser mon oncle Louis à Cannes, car en ce temps-là les communications étaient encore très difficiles.

Mais un collègue de mon père, Giovanni Adrien, averti de notre intention, demanda à se joindre à nous pour tenter de ramener sa petite famille de Berghe. Et nous sommes donc repartis, le dernier jour de septembre, vers le vieux village de Belvédère et vers les crêtes de la cime du Diable, du Petit Capelet et des Cavalines. Il faisait beau ce jour-là, je n'eus donc aucune peine, cette fois, pour retrouver ma route. Quand, dans le crépuscule, nous sommes parvenus bien au-dessus des granges du Colonel, en nous tenant très loin des fortins allemands, j'ai pu m'orienter sans peine en direction de notre bon « casoun » de Fromagine. Cependant, pour nous dissimuler le plus possible, c'est isolément que nous sommes descendus jusqu'à l'orée des premiers petits bois de pins de Lavisoun. Puis, tout à couvert sous les arbres qui dominent les champs de Fromagine, nous avons pu parvenir jusqu'au col du Mardi, redescendre camouflés derrière et dessous la Couletta pour ne pas être repérés, jusqu'à notre grange où nous savions trouver un peu de repos et du ravitaillement.

Retour discret à Saorge le lendemain matin, via le scabreux sentier du pont de Noce et du moulin de la Croix de Saint-Roch, pour y retrouver ma mère surprise, effarée, inquiète de mon retour, et lui en expliquer les motifs. Il ne m'a pas été difficile de la convaincre de s'évader à son tour avec mon frère. Puis d'aller, si possible rapidement, mobiliser ceux qui pourraient, s'ils le souhaitent, faire partie de ce deuxième franchissement de la ligne de front. Il devait comprendre dix-huit personnes : ma tante Catherine et ses deux enfants Marcel et Mireille ; Giovanni Adrien de Berghe, son épouse, leurs deux bébés ; Tosan Jeannine, une audacieuse jeune fille saorgienne ; Richer Pierre, dit « Bazarina » ; Pittavino Barthélémy, sa femme et leurs deux enfants ; l'enfant de la boulangère du Passage à Niveau de Nice, que ma mère avait ramené de Breil ; enfin notre famille, Icard Albert, Antoinette, Denis et Paul. Nous devons tous nous regrouper discrètement dans notre grange de Fromagine le 4 octobre à 20 h 30.

Seule la famille Giovanni de Berghe ne fut pas au rendez-vous. Nous l'avons attendue jusqu'à 23 h 30, même si nous avions convenu que nous n'attendrions pas au-delà de 23 heures. Nous étions donc quatorze. Puis nous sommes partis par le même chemin que lors de la première tentative. Avec les mêmes recommandations : ne communiquer que par gestes, ne pas marcher dans les coulées de pierres.

Avec la même inquiétude, la même angoisse, mais cependant une plus ferme assurance puisque j'avais déjà réussi une première fois. J'espérais que le passage soit toujours sans mines ni barbelés et que la nuit soit aussi sans lune. Nous ne disposions plus de troupeau pour assurer notre sécurité sur la ligne du front. J'ai gardé le souvenir d'une nuit très froide, de glissades sur les pierres gelées, puis de chutes aux deux franchissements du torrent de Marcouère, que nous avons dû traverser en pataugeant dans l'eau et dans la fange, puis de la glace qui entourait un peu plus tard le bas de nos pantalons.

Plus haut, à partir des Tcheotti, j'ai dû porter sur mon épaule le petit garçon de la boulangère, pris du malaise de l'altitude, et ce fut mon frère Denis, âgé seulement de quatorze ans qui, au niveau le plus dangereux, sous le Petit Capelet, monta devant nous de 50 m en 50 m dans cette zone exposée aux patrouilles ennemies, pour tenter éventuellement de nous alerter par gestes.

Mais nous avons à nouveau franchi le passage le plus proche des blokhäuser allemands sans provoquer la moindre réaction, cependant toujours tenaillés par l'angoisse. Rien n'est venu nous inquiéter pendant la longue suite de cette seconde équipée, dans une nuit de

plus en plus glacée. Sans animaux, elle fut plus rapide, et nous avons bien pris soin cette fois de ne pas allumer de feux sur le serre de la Gordolasque. Aussi, le lendemain matin, nous avons pu arriver plus tôt à Belvédère, mais cependant accueillis comme le 24 septembre précédent avec autant de chaleur par les paysans du village. Les militaires n'étaient plus là.

Le groupe de Giovanni de Berghe, auquel s'était joint une autre famille saorgienne, les Giovanni des « Sudorou », eut beaucoup moins de chance que notre petite troupe. Il a tenté de passer plus tard et de jour, le 5 octobre, mais il a été repéré par les Allemands. Si la famille Giovanni Adrien et ses deux petits bébés, portés dans des sacs tyroliens, a pu se sauver en se dissimulant une journée entière derrière de gros rochers, celle des « Sudorou » a été capturée et déportée à Turin, comme plus tard, beaucoup d'autres Saorgiens.

En écrivant ces pages, j'ai pensé que les intéressés, les participants de ces équipées tout de même aventureuses, liraient avec émotion l'évocation de ces événements. Peut-être intéressera-t-elle aussi, plus tard, nos enfants et nos petits enfants ? Après plus de cinquante ans, on pourrait aussi considérer que cette relation est maintenant une parcelle de la mémoire collective de notre village et de notre vallée de la Roya.

UN EPISODE MECONNU : LE REDUIT DEFENSIF DE TENDE (10-12 SEPTEMBRE 1943)

Jean-Louis PANICACCI

La 4^{ème} armée italienne avait programmé son repli progressif vers la plaine du Pô trois semaines avant l'annonce de la capitulation, et des unités de la division de cavalerie *Emanuele Filiberto Testa di Ferro* avaient transité par la vallée de la Roya dans les premiers jours du mois de septembre 1943. Elles devaient être suivies, entre le 7 et le 10 septembre, par le 7^{ème} *Alpini* (auparavant stationné dans les Basses-Alpes) et le quartier général de l'armée d'occupation (déplacé de Menton à Sospel au cours des derniers jours du mois d'août), tandis que les troupes de couverture de la *Guardia alla Frontiera* devaient demeurer déployées de la Tête de Chien au massif de l'Authion et les unités de la 224^{ème} division côtière dans la région niçoise.

Ce scénario ne fut pas complètement respecté, puisque l'annonce radiophonique de la fin des hostilités par le maréchal Badoglio, le 8 septembre à 19 heures, prit de court les divers états-majors encore déployés de Grasse à Menton, suscitant le départ plus ou moins chaotique des *Alpini costieri* qui devaient continuer d'occuper l'ancien Comté de Nice sous le commandement du général Badino Rossi, auquel le général Vercellino, quittant Sospel le 9 à 10 heures, confia la mission de commander l'arrière-garde de la 4^{ème} armée dans la vallée de la Roya, le 7^{ème} *Alpini* devant opérer des destructions retardatrices entre Menton et Vintimille, puis dans la Basse-Roya.

Or, le 9 septembre à midi, arriva en gare de Vintimille le général De Castiglioni, commandant de la division alpine *Pusteria* déployée de Chambéry à Digne, qui avait été convoqué à l'état-major général et avait quitté la capitale italienne sans connaître la nouvelle de la capitulation. Compte tenu de son grade plus élevé et du fait que les éléments du 7^e *Alpini* appartenaient à sa division, l'aristocrate lombard décida de se

proclamer responsable des opérations dans la vallée et de planifier une résistance qui n'avait été prévue qu'autour du col de Tende et de Cuneo : « Je pris la décision d'assumer le commandement dans ce secteur abandonné par le Commandement de la 4^{ème} armée (...) Je vis beaucoup d'autos remplies de fuyards provenant de France, ce qui me donna une impression négative (...) Je chargeai Badino Rossi, qui disposait d'une section de carabinieri royaux, du maintien de l'ordre à Tende et la GAF de la protection de la crête frontalière. »¹

Le matin du 10, De Castiglioni quitta Tende afin de rencontrer et de motiver les unités remontant la vallée en plus ou moins bon ordre : « Je pensais qu'une présence visible aurait remonté le moral des soldats : aussi, je descendis jusqu'à Airole, où je rencontrai des « Alpini costieri » et des territoriaux marchant en désordre, fatigués, tandis qu'un bataillon du 89^{ème} RI² marchait bien, les « Alpini » du 7^{ème} régiment fermant la marche. Leur chef, le colonel Lorenzotti, m'informa de la coupure routière ayant empêché les Allemands d'entrer à Vintimille. Craignant un débordement d'unités motorisées allemandes par Sospel, j'incitai mes unités à dépasser rapidement Breil. J'ordonnai que le magasin de Breil fût utilisé le plus possible par les soldats avant d'être ensuite remis à l'administration communale.³ J'ordonnai également au détachement de sapeurs-mineurs de faire sauter la route du col de Brouis et la voie ferrée dans la Roya après le passage des dernières troupes. »⁴

Dans la soirée, l'arrière-garde du 7^{ème} Alpini parvint à Saint-Dalmas-de-Tende. Le général De Castiglioni, au courant des incidents survenus à Chambéry, à Grenoble et à Gap (au cours desquels la plupart des soldats du 11^{ème} Alpini avaient été capturés après avoir résisté), décida alors de constituer un quadrilatère défensif avec les unités de la GAF disposées au sud et à l'ouest le long des ouvrages du Vallo Alpino del Littorio, renforcées par le groupe d'artillerie Belluno, un bataillon du 7^{ème} Alpini et une batterie d'artillerie étant déployés à l'est autour des monts Tanarello et Saccarello, un millier de rescapés de la 201^{ème} division côtière et un second bataillon du 7^{ème} Alpini étant positionnés au nord du dispositif autour du col de Tende. Des interruptions routières étaient envisagées entre Limone et le tunnel dès que l'ennemi serait annoncé à Borgo-San-Dalmazzo. Enfin, les deux bataillons d'Alpini costieri et les territoriaux, largement désarmés, constituaient une réserve d'opérations dans le village de Tende. Ces mesures pertinentes ne furent pas appliquées durablement puisque le général Vercellino, le soir du 11, envisagea de dissoudre la 4^{ème} armée : « Etait-il opportun d'ordonner une vaine tentative de défense dans la zone de Tende, qui n'aurait pas pu donner un quelconque résultat pour

l'Armée, désormais vaincue, et à une Patrie si martyrisée ! Elle aurait donné lieu à un inutile sacrifice des quelques meilleurs militaires échappés à la désertion, qui auraient été tués au combat ou fusillés comme traîtres en représailles. La situation était désespérée, ce n'était pas le moment de sacrifier encore tant de bons Italiens alors que nous ignorions s'il était envisagé un débarquement allié en Ligurie. Les populations de Cuneo et des villages de la Vermentagna et de la Haute-Roya auraient souffert de toutes les avanies et destructions sans que cela puisse favoriser notre Patrie. »⁵

Peu avant minuit, le commandant de la 4^{ème} armée signa l'ordre de dissolution avant de se réfugier dans le village d'Entracque. Quelques minutes plus tard, De Castiglioni reçut communication de la démobilisation ordonnée par la défense territoriale de Cuneo, mais il refusa de l'exécuter dans l'attente de la réception d'ordres supérieurs. Ayant obtenu confirmation

par un motocycliste parvenu le 12 à 2 heures, l'ancien commandant de la division Pusteria décida à contre-cœur, vers 4 heures, de rédiger une proclamation incitant ses subordonnés à se disperser dans la province de Cuneo avant midi :

« La démobilisation doit intervenir selon les modalités suivantes : remise des armes individuelles et collectives auprès des casernes, dépôts militaires et brigades de carabinieri ; les canons et les munitions doivent être abandonnés sur place ; les matériels et les dotations d'unités également ; les équipés devront être conduits dans la plaine, dans le secteur de Borgo-San-Dalmazzo à Cuneo, où ils seront laissés dans les casernes ou remis aux autorités civiles.

Afin de faciliter le retour des démobilisés dans leurs familles, qu'il leur soit distribué les vivres à la disposition des unités, ainsi que de l'argent et des vêtements dans la mesure du possible. Toutes les unités doivent être sous le commandement de leurs propres officiers dans le secteur de Borgo-San-Dalmazzo à Cuneo. La voie ferrée pourra être utilisée pour de petites unités ; les



Le général Maurizio De Castiglioni.
Collection MRDVI

- 1) USSME, cartella n° 2121/A/5/1, déposition de Maurizio De Castiglioni sur les événements du 6 au 13 septembre 1943 (traduit par l'auteur de l'article).
- 2) Il s'agissait du bataillon d'instruction du régiment tenant garnison à Vintimille et faisant partie de la 201^{ème} division côtière (note de l'auteur).
- 3) Il fut pillé par la population breilloise à compter du 10 septembre, durant trois jours (note de l'auteur).
- 4) USSME, idem. Les Alpini firent sauter le pont de l'Arbousset et la route reliant le col de Brouis à Breil, puis le viaduc ferroviaire de Saorge.
- 5) USSME, cartella n° 2121/A/1, mémoire en défense de Mario Vercellino devant le tribunal militaire de Rome (traduit par l'auteur).

équidés, chariots et véhicules automobiles pourront être utilisés pour rejoindre la plaine. Il convient de recommander aux officiers de bien tenir en main leurs hommes afin d'éviter une débandade inconvenante, en sachant que dans la région de Cuneo seront présents des trains destinés aux démobilisés.

Que mes paroles soient lues aux unités en armes : il est particulièrement douloureux de déposer les armes que la Patrie nous avait confiées pour sa défense, mais il faut obéir comme toujours. Avant de nous dissoudre, nous saluons nos glorieux drapeaux, nos valeureux morts au champ d'honneur, nous retournons dans nos maisons attristés par la tragédie qui frappe notre Patrie, ayant accompli notre devoir. Et nous partons avec le fervent engagement de reprendre le travail dans la discipline et la concorde pour restaurer la prospérité de nos familles et de notre Patrie. L'Italie est immortelle, avec l'aide de Dieu et avec l'action de son peuple, elle redeviendra certainement forte et heureuse, comme après un gros orage reviennent toujours le soleil et le ciel pur. J'adresse à tous mon salut, mes vœux et mes remerciements. Vive l'Armée ! Vive l'Italie ! Vive le Roi ! »⁶

Ainsi, les cinq mille hommes qui devaient tenir le réduit de Tende se dispersèrent-ils sans tirer un coup de fusil, préservant certes la tranquillité des villages de la Vermenagna et de la Roya, mais fournissant indirectement aux unités allemandes comme au régime fasciste-républicain un matériel conséquent qui fera défaut aux premières formations de partisans, constituées le jour même dans la vallée du Gesso sous la houlette de l'avocat Duccio Galimberti.

Après s'être réfugié quelques semaines à Mondovi, De Castiglioni parvint à rejoindre la capitale où, après la libération de la

Ville Eternelle en juin 1944, il entra à l'état-major général, avant de commander la XI^{ème} région militaire en 1945 puis la division Aosta en 1946, tandis que Vercellino fut jugé successivement en mai 1944 par le régime fasciste-républicain puis en octobre 1946 par le régime démocratique, après avoir passé plus d'un an en détention provisoire, pour « abandon de poste le 12 septembre 1943 et action ayant favorisé les troupes allemandes », obtenant à chaque fois son acquittement.

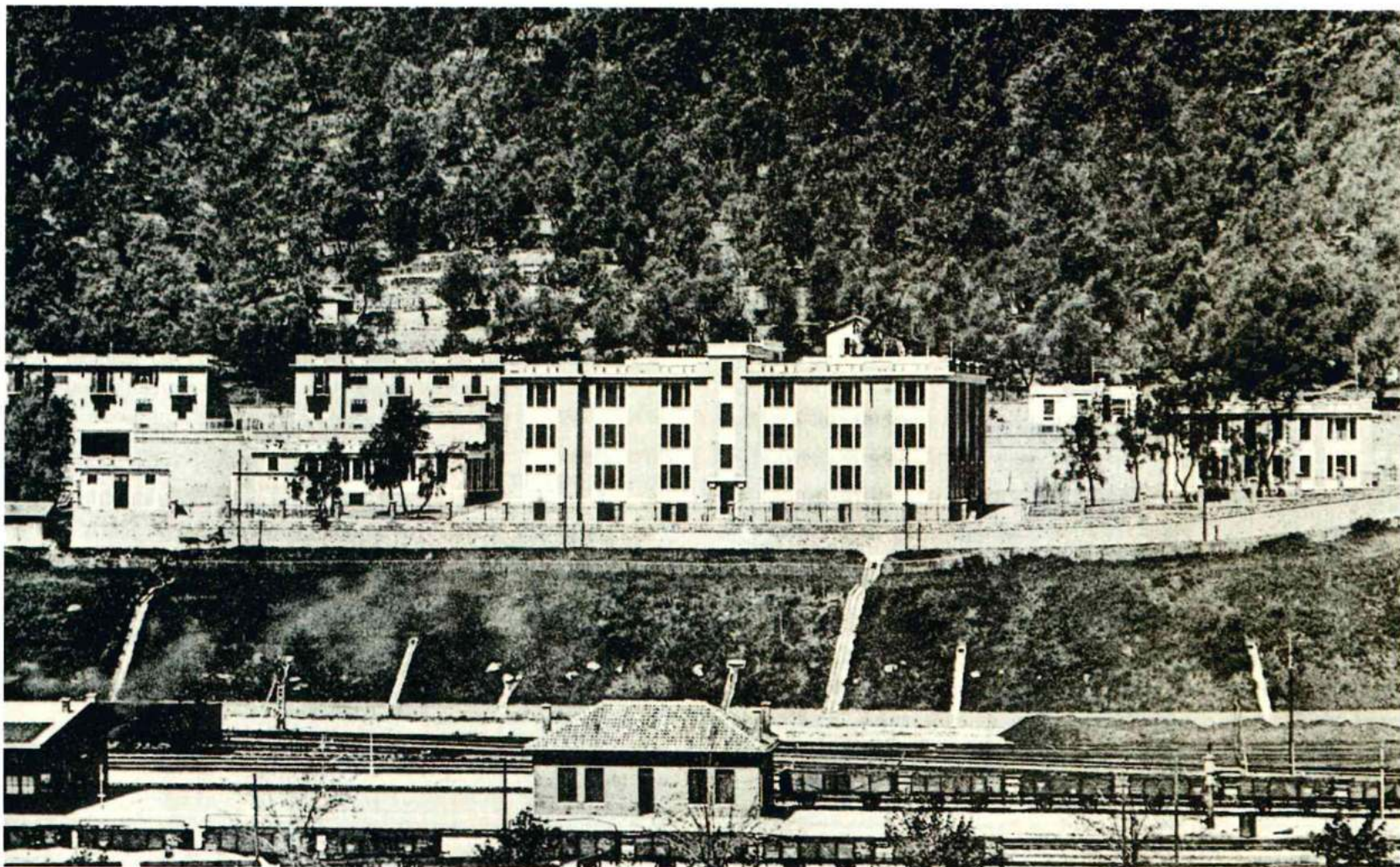
6) Général Torsiello, *Le operazioni delle unità italiane nel settembre-ottobre 1943*, p. 170-171.

LE TRIBUNAL MILITAIRE DE GUERRE DE LA 4^{ème} ARMÉE ITALIENNE A BREIL-SUR-ROYA (suite)

Jean-Louis PANICACCI

Dans le numéro 30 du « Haut-Pays » paru en décembre 1994, nous avons consacré un article à l'activité du tribunal militaire de la 4^{ème} Armée italienne à Breil-sur-Roya, du 13 juillet au 3 septembre 1943, c'est à dire aux procès collectifs ayant concerné 181 résistants français ou italiens appartenant aux FTP-MOI. Nous ignorions alors que l'activité de ce tribunal militaire de guerre avait été bien plus longue (sept mois), conséquente (plusieurs centaines de condamnations) et qu'elle avait aussi visé des militaires de l'armée d'occupation poursuivis pour vols, violences, propos défaitistes, insubordination, mutilations

Situés au dessus de la gare de Breil, les bâtiments de la caserne Hardy ont abrité pendant sept mois en 1943 le tribunal militaire de la 4^{ème} armée italienne. Ils accueillent aujourd'hui l'hôpital.
Collection Armand OLIVIERO



volontaires, accidents ayant entraîné la mort ou la blessure de civils français et/ou de compagnons d'armes. Ce ne fut que lors de la préparation de notre ouvrage *L'occupation italienne du sud-est de la France (juin 1940-septembre 1943)* que nous eûmes la possibilité de consulter aux Archives nationales à Rome le fonds très riche des tribunaux militaires (XV^{ème} Corps d'Armée à Sanremo, 4^{ème} Armée à Breil-sur-Roya, VII^{ème} Corps d'Armée à Bastia),¹ ayant eu à condamner des ressortissants français, voire des soldats du *Regio Esercito* ayant commis des actes répréhensibles sur le territoire français. Par ailleurs, plusieurs résistants condamnés à Breil ont évoqué leur jugement dans leurs mémoires.² Les lignes qui suivent constituent donc un complément utile à l'article paru il y a une quinzaine d'années.

Le tribunal, qui siégeait dans la caserne Hardy, était présidé par le général Capelli, voire par son adjoint le colonel Garneri. Les inculpés appréhendaient d'être jugés par le second : « *On disait que le général était « une bonne pâte » tandis que le colonel était « une peau de vache.* »³ -

Le maquisard parisien arrêté dans le Vaucluse a été l'un des seuls à décrire le tribunal : « *Le général trônait sur l'estrade entre ses quatre assesseurs, avec de chaque côté un carabinier en uniforme de parade, avec l'imposant bicorne recouvert d'une housse grise, la carabine inclinée sous le bras. Haut dessus, bien visible en grosses lettres l'inscription « Dura lex Sed lex » qui nous posait problème (...) La salle était claire, spacieuse et dotée de tous les accessoires nécessaires à ce genre de manifestation. Face à la Cour, il y avait une grande table pour l'avocat, les greffiers et d'autres officiels, tous militaires au rôle indéfini. Nous étions groupés dans une cage, les épaules contre le mur, à droite de la Cour, non enchaînés.* »⁴

Le lieutenant Flavian, l'un des cadres des MUR des Alpes-Maritimes jugés le 28 août 1943, a laissé également une description du tribunal de guerre : « *La Cour fit son entrée. Le président, un colonel ridiculement petit, qui rappelait physiquement son roi, entouré de deux commandants de taille gigantesque, et suivi de deux capitaines. Le colonel procureur du roi fermait la marche. Le greffier, un sous-lieutenant, nous fit la lecture de l'acte d'accusation.* »⁵

Les prévenus recevaient communication de leur citation à comparaître devant le tribunal la veille ou l'avant-veille de leur procès, à Menton ou dans les prisons ligures (Vintimille, Sanremo, Imperia) pour les détenus azuréens et provençaux, ou carrément à la caserne Hardy pour les détenus provenant d'Annecy, de Chambéry et de Grenoble après avoir transité par les prisons de Saluzzo et de Cuneo.

Comparés aux verdicts infligés par le tribunal de guerre du VII^{ème} CA à Bastia (18 condamnations à mort dont 9 exécutées, 43 peines de 22 à 30 ans de réclusion, 8 peines de 11 à 20 ans, 8 peines de 6 à 10 ans, 6 peines de 3 à 5 ans, 24 peines de 6 mois à 2 ans, 20 acquittements), les sanctions infligées par le tribunal de guerre de la 4^{ème} Armée furent moins lourdes (6 condamnations à mort dont une seule exécutée, 2 peines supérieures à 20 ans, 4 de 10 à 20 ans, 40 de 6 à 10 ans, 57 de 3 à 5 ans, 65 de 6 mois à 2 ans et 47 acquittements). Si l'on excepte le FTP isérois Henri Lanier, auteur d'un attentat meurtrier à Crolles le 23 avril 1943, qui fut le seul Français condamné à mort en métropole et exécuté

sur les lieux de son action le 29 mai,⁶ les sanctions les plus lourdes ont surtout visé les militants italiens des FTP-MOI jugés le 23 août (5 peines capitales dont 2 par contumace, 2 peines supérieures à 20 ans et 4 à 10 ans), ce qui laisse penser qu'il y eut là une justice de classe rendue par des officiers monarchistes inquiétés par la contestation socio-politique de la mouvance antifasciste émigrée, bien que le roi grâtiât les trois condamnés à mort présents au procès.

Une évolution des sanctions infligées aux résistants français se manifesta à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, lorsqu'il était devenu évident que l'Italie allait se retirer du conflit, ce qui bénéficia aux 43 membres de l'Armée secrète des Alpes-Maritimes (dont 5 risquaient la peine capitale) ainsi qu'aux maquisards savoyards et bas-alpins. Le lieutenant Flavian, qui s'était préparé à la condamnation à mort, fut fort surpris de n'écopier que de 5 ans de réclusion, la détention d'armes et d'explosifs n'ayant pas été retenue pour « *insuffisance de preuves.* »⁷

Roger Jaquet, le plus lourdement condamné des maquisards de la Dent du Cruet (5 ans) eut la réflexion suivante : « *Nous avions l'impression que, si nous étions tombés entre les mains des Allemands, les sanctions auraient été bien plus dures : probablement l'exécution ou la déportation.* »⁸

Quant à Bernard Spiegelmann, il fit le lien entre la clémence des verdicts et la situation géopolitique de l'Italie : « *Les membres de la Cour étaient plutôt nerveux et contractés. Les nouvelles d'Italie n'étaient pas bonnes pour eux (...) Ils semblaient beaucoup plus accablés par les peines qu'ils venaient de nous octroyer que nous ne l'étions nous-mêmes.* »⁹

Si le tribunal militaire de guerre jugea 232 ressortissants français et émigrés antifascistes¹⁰ pour des faits politico-militaires ou pour des propos jugés offensants à l'égard du Roi, du Duce ou de

1) ACS, Tribunali militari, 4^o Armata, volumes 7 à 10.

2) Conrad Flavian, *Ils furent des hommes*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1948 ; Roger Jaquet, *Appunti di guerra 1942-1945*, Notiziario dell'ISRCP, n°37, juin 1990 ; Bernard Spiegelmann, *Des maquis alpins français à la déportation et aux combats en Italie*, Amicale des Anciens Déportés et Maquisards Français en Italie, 1994 ; Daniel Fauquier, *Itinéraire d'un maquisard français*, Paris, L'Harmattan, 2005.

3) Fauquier, op. cit., p. 85.

4) Idem, p. 87.

5) Flavian, op. cit., p. 203.

6) Il eut la malchance d'être jugé le 25 mai, quelques heures après un attentat spectaculaire ayant détruit le PC de la division Pusteria à Grenoble et gravement blessé quatre militaires transalpins, dont deux officiers, ce qui conduisit le général Vercellino à refuser de transmettre au roi sa demande de grâce.

7) Op. cit., p. 204.

8) Op. cit., p. 126.

9) Op. cit., p. 11.

10) 222 hommes et 10 femmes ; 163 français, 38 italiens, 4 apatrides, 3 allemands, 2 bulgares et roumains, 1 britannique, danois, hongrois, turc ; 11 nés dans les Alpes-Maritimes contre 23 dans le Var, 14 dans la Seine et le Rhône, 12 en Isère et en Savoie, 9 dans l'Ain, 8 en Haute-Savoie, etc ; 67 résidant dans les Alpes-Maritimes, 28 dans le Var, 22 en Isère, 17 dans le Rhône, 15 en Haute-Savoie, 14 en Savoie, 9 dans les Bouches-du-Rhône, 8 dans l'Ain, 4 dans la Seine, 3 dans le Vaucluse et en Principauté de Monaco, etc ; 57 ouvriers, 54 employés, 23 artisans, 20 commerçants, 16 professions libérales et agriculteurs, 11 manœuvres, 8 militaires, 7 cadres publics, 6 étudiants, 5 entrepreneurs, etc ; 25 juifs soit 11% ; 9% de moins de 20 ans, 31% de 21 à 25 ans, 10% de 26 à 30 ans, 18% de 31 à 35 ans, 11% de 36 à 40 ans, 7% de 41 à 45 ans, 5% de 46 à 50 ans, 4% de 51 à 55ans, 1% de 56 à 60 ans, 1% de 61 à 65 ans, 1% de 66 à 70 ans et 1% de plus de 70 ans ; 68% de célibataires.



Deux photos du général Vercellino, commandant de la 4^{ème} armée italienne. A gauche : rencontre à Menton avec le général Von Felber. A droite : dans le train du maréchal Von Rundstedt à la fin juillet 1943. Collections SAHM & Adrien GONDIN



la Nation italienne ¹¹, ainsi que 32 civils français et italiens pour des délits économiques commis au détriment des troupes d'occupation, le plus clair de son activité consista à punir des militaires ayant eu un comportement reprochable. Le grief le plus fréquent fut le vol au préjudice de citoyens français (231 affaires sanctionnées par des peines de 3 à 18 mois de prison et/ou par des amendes de 400 à 800 liras) ou de l'intendance militaire (32 affaires sanctionnées par des peines de 8 mois à 2 ans de réclusion). ¹²

Il n'empêche que plusieurs dizaines d'autres sanctions visèrent des comportements révélant des problèmes de maladresse, d'indiscipline ou de relâchement moral. Parmi les premiers, citons 13 militaires responsables d'homicides involontaires vis-à-vis de camarades de chambrée atteints par des tirs d'armes nettoyées, ou de civils écrasés par des conducteurs imprudents ¹³ ; parmi les seconds, 7 soldats furent jugés pour insubordination ¹⁴, 4 pour abandon de poste ¹⁵, 18 pour désertion ¹⁶ et 6 pour avoir des violentés des civils ¹⁷ ; parmi les derniers, 2 militaires furent poursuivis pour mutilation volontaire ¹⁸, 2 pour dénigrement de la guerre ¹⁹, 4 pour manifestation séditeuse ²⁰ et 4 autres pour des actes obscènes commis dans un cantonnement hyérois. ²¹

Le tribunal militaire de guerre de la 4^{ème} Armée condamna donc plus de soldats transalpins que de ressortissants français et son dernier verdict intervint le 8 septembre, quelques heures avant l'annonce de la capitulation transalpine, concernant une sentinelle s'étant endormie au Muy qui écopa d'un an de prison.



Soldats de l'armée d'occupation italienne contrôlant la Citroën « Traction avant » de la société Energie électrique du Littoral méditerranéen (EELM) à l'embranchement de la route du Cairos, au sud de Fontan. Collection Jean-Louis TAYLOR

Les résistants condamnés furent incarcérés dans des prisons ligures (surtout à Imperia) et piémontaises (surtout à Fossano), parvenant parfois à s'évader du 9 au 11 septembre avant que les services policiers allemands ne reprennent en charge l'administration pénitentiaire italienne, libérant progressivement une trentaine d'entre eux jusqu'en juin 1944 tandis qu'ils déportèrent dans des camps de concentration du III^{ème} Reich une vingtaine d'autres. Entre les anciens maquisards ayant repris la lutte armée dans les rangs des *partigiani* et les déportés en Allemagne, 24 condamnés à Breil (dont 14 Azuréens) ²² ne rentrèrent pas dans l'hexagone en mai-juin 1945.

11) Par exemple, un inspecteur des Renseignements généraux en poste à Roquebrune-Cap Martin, détenu du 2 février au 29 mars pour avoir outragé un carabinier (« *Cane, porco, disgraziato* »), fut acquitté le 16 avril ; de même, un boulanger italien de Monte-Carlo, détenu depuis le 10 mai pour avoir vilipendé les forces armées transalpines (« *L'Italie ne peut gagner la guerre parce qu'elle n'a pas de bons soldats et parce qu'un soldat britannique suffit pour mettre à la raison dix soldats italiens* ») et offensé le chef du gouvernement (« *Mussolini est un porc* ») fut acquitté pour insuffisance de preuves le 26 juin.

12) La plus grosse affaire concerna 20 soldats du 283^{ème} *Autoreparto* ayant fracturé des wagons en gare de Cannes-La Bocca dans la nuit du 22 décembre 1942, emportant 236 savonnettes, 6 bouteilles de vin, 3 caisses de savon, 4 boîtes de cirage, un sac de patates et un appareil radio, qui écopèrent de 9 mois de réclusion et de 77 liras d'amende le 21 avril 1943.

13) Les peines varièrent de l'acquittement à 10 mois de prison.

14) Ils écopèrent de un an à quatre ans de prison.

15) Ils se virent infliger un à deux ans de prison.

16) Les sanctions furent plus lourdes, allant de huit ans à vingt-six ans de réclusion.

17) Ils écopèrent de quatre ans de prison.

18) Le tribunal n'infligea qu'un an de prison.

19) Là encore, le tribunal ne fut pas trop sévère, n'infligeant que six mois de prison.

20) Il s'agit de militaires ayant entonné, dans les dernières semaines de l'Occupation, *Bandiera rossa*, condamnés à un an de prison.

21) Ils furent condamnés à six mois de prison.

22) Parmi lesquels le général Bardi de Fourtou, chef de l'Armée secrète.

Cette photo est extraite du livre de Charle BOTTON, « Histoire de Saorge et Fontan », disponible en librairie et aux Editions du Cabri.

ROYA-BEVERA MAGAZINE

Ont collaboré à cette rubrique : Mme. Michèle BENVENUTI ; MM. José BANAUDO, Michel BRAUN, Luigi IPERTI, François OTTAVI ; l'Association pour le Développement Touristique de la Roya-Bévéra et le Parc national du Mercantour.

DON ANTONIO ALLARIA OLIVIERI : LA DISPARITION D'UN FIDELE COLLABORATEUR

Don Antonio (Nino) Allaria Oliveri, collaborateur du magazine *Le Haut Pays* depuis tant d'années, est disparu à l'âge de 87 ans. Don Allaria était un homme aux multiples centres d'intérêt : peintre, écrivain, historien et religieux. Originaire d'Andagna, hameau de Molini-di-Triora, il avait été ordonné prêtre en 1948. C'était un enseignant de religion aimé et estimé dans les écoles, et un véritable pasteur des âmes. Passionné d'histoire locale, il était toujours à la recherche de documents, y compris en dialecte ligure. Il fournissait d'importantes contributions à la connaissance de la Riviera du Ponant et à la valorisation du patrimoine artistique

et culturel de ce secteur. Collaborateur de nombreuses revues spécialisées, il avait participé à des séminaires d'études à Nice, Monaco et Menton. Il était l'auteur de textes sur la résistance dans l'arrière-pays de Vintimille et de plusieurs livres, notamment *Olivetta martyre*, *Sang à Castelvittorio* et *Les comtes de Vintimille et la famille comtale*. Depuis huit ans, il assumait la charge prestigieuse d'archiviste de la curie épiscopale de Vintimille et San-Remo.

En janvier dernier, dans l'église de San-Michele remplie de fidèles et d'amis, en présence du maire de Vintimille, il lui avait été remis le prix San-Michele 2010 (voir HP n° 77), décerné aux personnes, organismes et associations qui se sont particulièrement distingués pour diffuser la culture, les traditions et l'histoire de Vintimille, ou qui ont eu une action sociale méritoire. Ce prix a été décerné à Don Allaria avec la mention suivante : « *Prêtre depuis 1948, aujourd'hui curé de San-Lorenzo, chapelain à San-Bernardo et à l'institut San-Secondo, conservateur des archives de la curie de Vintimille, Don Antonio Allaria Oliveri est depuis toujours un ferme défenseur de l'histoire et de la culture locales. Sa bibliographie est abondante*



Photo Luigi IPERTI

et ses sujets d'intérêts sont multiples, de l'an mille à la seconde guerre mondiale, alors qu'il n'était pas encore prêtre. Don Allaria a également été très actif dans la vie civile tourmentée, intervenant souvent lui-même sans hésitation ni crainte. Le prix San-Michele est donc accordé à l'homme de profonde culture, au grand historien, au chercheur fin et attentif, ainsi qu'au guide spirituel de plusieurs générations d'habitants de Vintimille. Pendant sa longue et intense activité pastorale, souvent, avec des paroles rares et simples, parfois en dialecte, il a su encourager et redresser les âmes. Cette reconnaissance est décernée à l'homme d'esprit et d'action qui ne met par de frein à son désir de liberté et de justice. »

Ce fut un jour de fête et d'allégresse, et Don Allaria, visiblement ému, avait accepté ce prix de bon gré. Je voudrais ajouter un souvenir personnel. Pendant des années, j'ai rendu visite à Don Allaria dans son bureau des archives épiscopales de Vintimille. Il était toujours

disponible et prêt à m'aider à trouver les documents qui pouvaient m'être utiles pour mes recherches sur l'antique Penna, aujourd'hui Piène-Haute, et sur ma famille. La dernière fois, il m'a dit : « *Laisse ici le dossier sur lequel tu travailles. Demain tu pourras continuer...* » Malheureusement, il n'y a pas eu de lendemain, car sa santé déjà affectée l'a abandonné. Don Allaria avait encore tant de projets, tant de choses à raconter, notamment pour *Le Haut-Pays*... Souvenons-nous de lui comme cela, actif, souriant, désireux d'aider et de faire partager aux autres ses connaissances !

Luigi IPERTI

ACTUALITES DU PARC DU MERCANTOUR

◆ Alors qu'un effort important est en cours dans la haute vallée de la Tinée pour restaurer la châtaigneraie et relancer sa production, tout reste à faire ou presque dans la Roya. Certains arbres sont affectés par une guêpe d'origine chinoise nommé *cynips*, qui empêche la floraison. Pour combattre ce fléau naturel, une expérience a été effectuée au printemps dernier à St. Dalmas-de-Tende. Une autre guêpe, *torymus siniensis*, a été implantée ; elle pond dans les oeufs de sa rivale et en détruit le couvain.

◆ Le rapprochement entre le parc national du Mercantour et son homologue italien le parc naturel des Alpi Marittime, s'est renforcé par la signature le 10 septembre de l'accord officialisant la création en avril dernier d'un groupement européen de coopération territorial. Cette structure devrait faciliter la prise en compte de projets communs au niveau européen.

*Ci-contre et ci-dessous : un chamois et un bouquetin aux prises avec la neige dans le massif du Mercantour.
Photos Jean-Louis MEYTRAL*

*En bas : sur la rive gauche de la Bévéra à Sospel...
Photo José BANAUDO*



◆ Suite à un appel de candidatures, le parc national du Mercantour a attribué en juillet dernier à un nombre limité de bénéficiaires le droit de transporter les visiteurs en véhicules tous-terrains jusqu'aux zones de gravures du mont Bégo. Désormais mieux encadrée, cette activité touche une clientèle de l'ordre de 2000 personnes par an, contre environ 30000 randonneurs qui visitent le site à pied. Pendant au moins trois dimanches chaque été, l'accès aux secteurs des Merveilles et de Fontanalba est désormais restreint aux seuls randonneurs.

◆ Le préfet des Alpes-Maritimes a pris en juin dernier un arrêté autorisant les bergers à tirer en cas d'attaque de loups sur leur troupeau. Cette autorisation est valable sur le territoire de toutes les communes des vallées de la Bévéra (Castillon, Moulinet, Sospel) et de la Roya (Breil, Fontan, Saorge, La Brigue, Tende), à l'exclusion de la « zone coeur » du parc national du Mercantour.

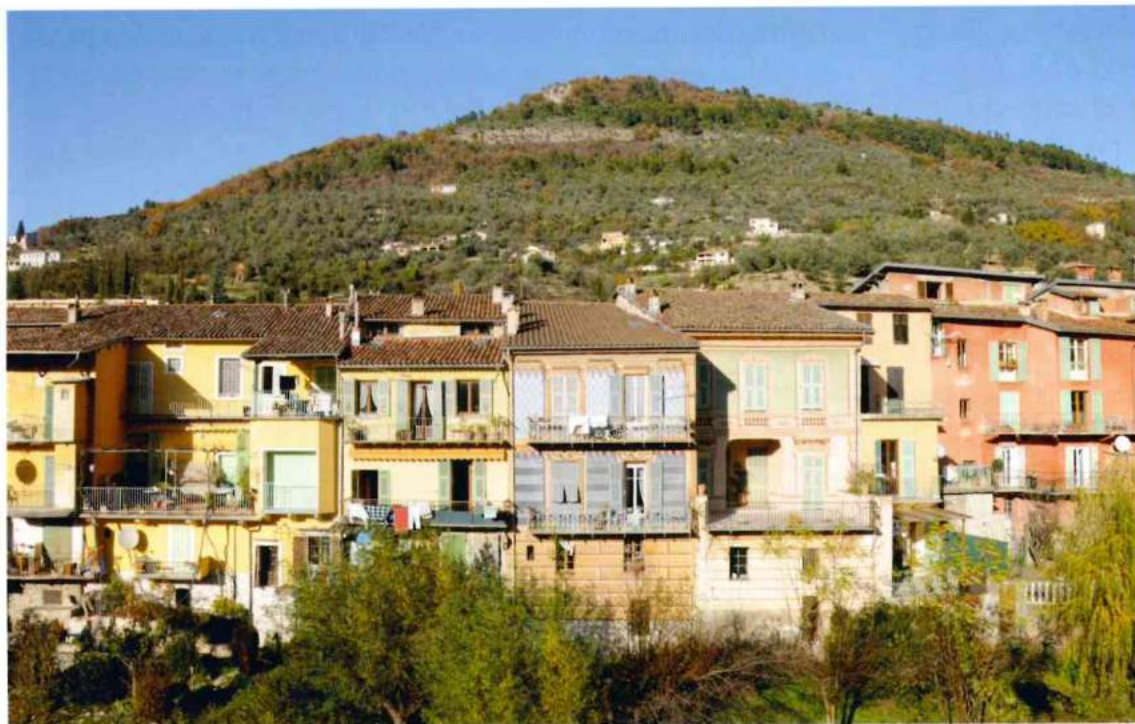
SOSPEL : UNE ENQUETE D'URBANISME

Du 5 au 17 juillet dernier, une équipe d'une trentaine d'étudiants en architecture et paysages a effectué un travail de recherche et de prospection sur les enjeux d'urbanisme sur la commune de Sospel. Comment concilier aménagement urbain et préservation des paysages, quel équilibre

trouver entre les espaces naturels, agricoles et habités ? Les résultats de cette enquête ont été présentés à la salle multimédia, où des architectes et paysagistes professionnels ont donné des conférences.

ROYA : LA VALLEE DES SANTONS

Le coup d'envoi de la dixième « La Vallée des Santons », qui perpétue les traditions de Noël dans toutes les communes de la Roya, sera donné cette année le 12 décembre à Breil, où se tiendra un marché de Noël et où un calendrier de l'Avent ornera la façade de l'église. Jusqu'au 9 janvier 2011, on pourra découvrir dans tous les villages des crèches et des santons de toutes tailles, réalisés dans les matériaux



les plus variés par les collaborateurs bénévoles de cette sympathique manifestation initiée il y a dix ans déjà par l'Association française des Amis de la Crèche.

LA BRIGUE : UN DEBOUCHE POUR LA LAINE

À l'initiative de l'Association pour la Promotion du Pastoralisme dans les Alpes-Maritimes (APPAM) et du groupement pastoral Agnis Merveilles, la laine de brebis est valorisée depuis l'an dernier. Bien qu'une brebis de race brigasque produise 2 à 3 kilos de laine en moyenne par an, l'évolution économique dictée par les grands marchés avait conduit ces dernières années à ne quasiment plus utiliser la laine des brebis, essentiellement élevées pour la viande. La laine de trois troupeaux de la Haute Roya, ajoutée à celle d'autres troupeaux du Piémont, est ainsi collectée et expédiée à une entreprise artisanale en Sardaigne pour fabriquer des tapis. Ceux-ci sont garnis de motifs inspirés des linteaux de portes de La Brigue ou des plus célèbres gravures du mont Bégo.

TENDE : UN ETABLISSEMENT DE REINSERTION SCOLAIRE AU COLLEGE DE ST.DALMAS

Le 13 septembre, le ministre de l'Éducation nationale et le président du Conseil général des Alpes-Maritimes ont inauguré dans l'ancien hôtel Alpes Azur à St.Dalmas, une annexe du collège Jean-Baptiste Rusca. Cette structure, fonctionnant en internat et dotée d'une douzaine d'enseignants, éducateurs et assistants, accueille autant d'élèves de classes de 4^{ème} et 3^{ème} dont le comportement a motivé l'exclusion des établissements classiques. Cette expérience s'inscrit dans le cadre d'un programme national de réinsertion scolaire dont l'efficacité, par ailleurs contestée, sera évaluée au terme d'une première année scolaire.

TENDE : AGRANDISSEMENT DU PARVIS DU MUSEE DES MERVEILLES

Afin de faciliter le stationnement automobile à proximité du musée des Merveilles, un chantier a été lancé en novembre à la sortie nord du village. Le nouveau parc, d'une capacité de trente-six places, sera aménagé sur deux niveaux : l'un à hauteur de la route et l'autre à l'emplacement des anciens terrains de tennis de la gare. L'ancien local de la douane sera converti en bureau d'accueil du musée.

DEUX EXPOSITIONS D'ARMAND OLIVIERO

En avril dernier, notre collaborateur et ami Armand Oliviero a exposé à Menton des documents en grande partie inédits sur le rattachement de Tende et La Brigue à la France. Du 17 août au 5 septembre, c'est à La Brigue qu'il a présenté une collection de documents et photos anciennes sur l'histoire du village.



S. DALMAZZO DI TENDA m. 643 - Valle Roia (P. Cuneo) - Casa Operaia del Confine

Dans les gorges de Paganin, entre Fontan et St.Dalmas-de-Tende, l'ancien bâtiment qui a hébergé successivement les ouvriers de l'usine électrique puis les douanes italiennes (ci-dessus) a été démoli fin novembre. (ci-dessous). Collection Armand OLIVIERO & photos François OTTAVI



COURRIER DES LECTEURS

◆ A la suite des articles publiés dans les n° 74 et 75 du « Haut-Pays » sur **les familles Iperti, Ipert et dérivées**, une lectrice du Var nous signale l'existence d'une famille provençale Iperty, originaire de Méailles (Alpes de Haute-Provence).

◆ Notre fidèle lecteur et collaborateur **Raoul BARBES** a repéré sur **l'église de Fontan** une curieuse plaque gravée, fixée sur le mur extérieur. Voici ce qu'il nous signale : « Sur la façade de l'église donnant sur l'ancienne route nationale, est accrochée une plaque portant un texte italien qualifié de sonnet. Certaines lettres manquent à la fin, car la plaque est un peu dégradée. En dessous, dans un cartouche, on peut voir un personnage assis dans un fauteuil, courbé en avant, et en haut à droite un sablier.

La coupure des phrases est artificielle, due probablement à l'espace disponible. La traduction a essayé de rétablir la logique du texte. En dessous du cartouche, est gravé un bref texte en français, qui semble être du même graphisme. Plusieurs lettres manquent, et un essai d'interprétation a été tenté :

...mps passe (le te)mps passe

... revient ... revient

...ur viendra (le jo)ur viendra

... y bien. (songes) y bien.

Aucune date ne permet de situer cette oeuvre, mais on peut envisager qu'elle remonte au XIX^{ème} siècle. La plaque qui porte ce texte n'a pas un caractère religieux et elle est cependant accrochée sur une église : ceci n'a pu se faire qu'avec l'accord des autorités, et cet exemple est très rare. Cette inscription est livrée à la sagacité des lecteurs du Haut-Pays, dont certains pourront peut-être nous en dire plus sur cette plaque énigmatique. »

◆ Monsieur **Henri REY**, de Breil, nous apporte des précisions sur **l'auberge du tunnel de l'Arme** (Osteria della Galleria) qui est illustrée en page 7 du HP n° 77.

Il nous signale que cette auberge était tenue par ses grands-parents, Marie Rey (née Gastaldi) et Jean-Baptiste Rey. Leur fils, Marius Rey, naquit dans cette auberge et fut le gardien de la poudrière militaire qui était installée au nord de la route en amont du pont de l'Arbousset, face au viaduc des Eboulis. Les principaux clients de cette auberge étaient les ouvriers des chantiers de la ligne ferroviaire Vintimille - Breil. En face de cet endroit, sur la rive gauche de la Roya dans le groupe de maisons formant le **hameau du Cabo**, un autre débit de boissons fonctionnait pour les ouvriers construisant le canal qui relie les usines électriques de Piène-Basse et d'Airole.



La plaque gravée de l'église de Fontan. Photo Raoul BARBES

Vanità de pensieri umani. Sonetto.

Quasi campo è la vita e i nostri ingegni
son industri cultor. Son l'erbe e i fiori
i giocondi piaceri e i lieti amori
son piante fatti frutti illustri e degni.
Giacci di gelosie spine di sdegni
fonti son più di lacrimosi umor
qui son fiume di sangue e di sudori
per cui si varca a le vittorie... a regni.
L'huom sempre esposto al sol al... e al
vento,
gran semi di fatiche in se... terra
e soffra e spera a la raco... ta intento.
Nascon fiori d'amor frutti ...rra
quando gionge la f... in un momento
pria c... la mess... or atterra.

Vanité des pensées humaines. Sonnet.

Tel un champ est la vie, et nos talents
sont des cultivateurs zélés. L'herbe et les
fleurs
sont les plaisirs joyeux et les amours heureux
sont des plantes devenues fruits, illustres et
dignes. Tu succombes sous les jalousies, épines
de dédain, les fontaines ne sont plus que des
flux larmoyants, ici ce sont des fleuves de sang
et de sueur qu'on traverse vers les victoires et
les règnes.
L'homme toujours exposé au soleil, au... et au
vent, sème en terre des graines de fatigue
et souffre d'espérer une récolte, attentif.
Naissent les fleurs d'amour, les fruits (de la) terre
quand arrive la fin, en un moment
avant que... mis... en... terre »

Concernant l'article paru en page 11 du même numéro sur les **canaux d'irrigation de la vallée de la Roya**, Henri Rey se souvient que les « anciens » racontaient que pour effectuer une réparation du canal dans le secteur du ruisseau d'Audin, le maçon était descendu à flanc de falaise dans une corbeille !

En page de droite : une photo de famille vers 1902-03, transmise par Henri REY. De gauche à droite : ses grands-parents Jean-Baptiste et Marie Rey encadrant son oncle Albert, monté sur une chaise, ses grand-tantes Carmeline, Pauline et son arrière-grand-père « Pala de Ma ».



◆ Madame **Céline MOSCONI SAVI**, originaire du hameau de Canaresse (commune de Tende) et habitant à Turin, nous parle de sa famille répartie entre Tende et l'Italie.

« L'an dernier, un groupe d'amis s'est retrouvé à S.Stefano-Belbo, un village du Piémont où a vu le jour Cesare Pavese. Vingt-sept personnes étaient présentes. C'est une tradition,

quand cela est possible, de se retrouver une fois pendant l'hiver dans un des quatre lieux où nos quatre familles habitent. Mais pourquoi, demanderez-vous ? Cette belle amitié remonte à notre enfance. Nous sommes quatre amis dont le point commun est d'avoir quatre mères tendasques, amies entre elles.

Ettore est né en 1941 de l'union de « Mariuccia d'ar Buciu » avec M. Nasali, d'Asti. Sergio est né en 1942, fils de « Cichina de Miti Scisanta » et de M. Pezzoni, de Piacenza. En 1943 naquit Céline (moi-même), fille de « Maria de Beghin » de Canaresse et de Luigi Savi, de Piacenza. En 1946 ce fut Graziella, cousine germaine d'Ettore, fille de « Margherita d'ar Buciu » (sœur de Mariuccia et de Pierina Massa) et de M. Faure, du Sauze d'Oulx.

Nous étions des enfants de la guerre : nos jeunes mères s'étaient fiancées puis mariées à des soldats qui étaient à Tende pendant ces années. M. Pezzoni, pour nous « Nonno Carlo », connaissait la vallée des Merveilles aussi bien qu'un vrai Tendasque. Les années passèrent, la guerre se termina et trois familles partirent en Italie, où les pères avaient leur métier. Pour Marie et Céline, le destin fut différent : le père ayant été tué par les Allemands, elles restèrent à Tende et devinrent françaises en 1947.

Les années passèrent, mais les vacances d'été se déroulaient toujours à Tende chez les grands-parents maternels. Céline venait de Nice, où elle faisait ses études, et les trois autres d'Italie. A notre époque, on se mariait jeunes, aussi, dès les années 1960-70 les quatre amis tendasques se marièrent et devinrent parents à leur tour. Que de beaux souvenirs : voyages, balades en montagne, campements au lac de Greouilles avec notre guide infatigable, Nonno Carlo et son fils Sergio, trait d'union fidèle entre notre groupe et Tende. Aujourd'hui grands-parents, nous attendons toujours l'été pour nous réunir à nouveau et nous souvenir... »



En haut : le fanion des conscrits tendasques de la classe 1918. On notera le blason de Tende qui était en vigueur dans l'entre-deux guerres.

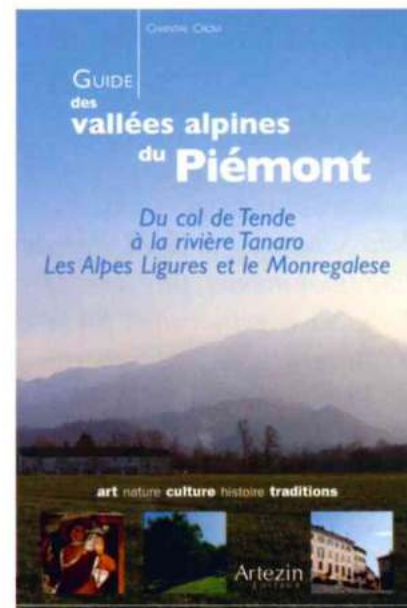
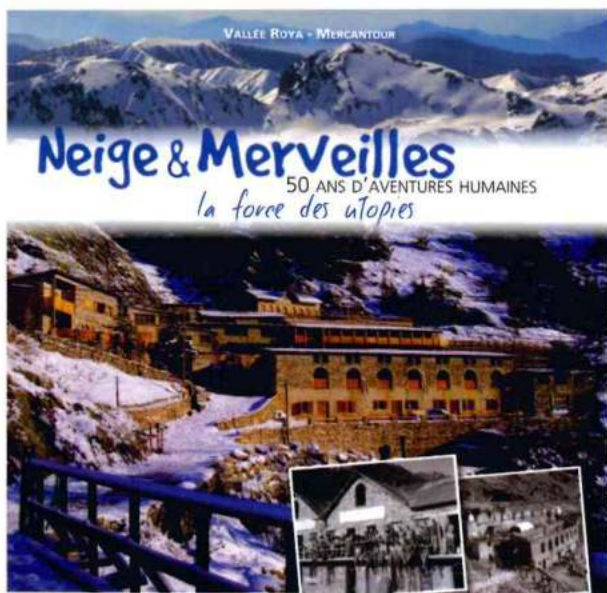
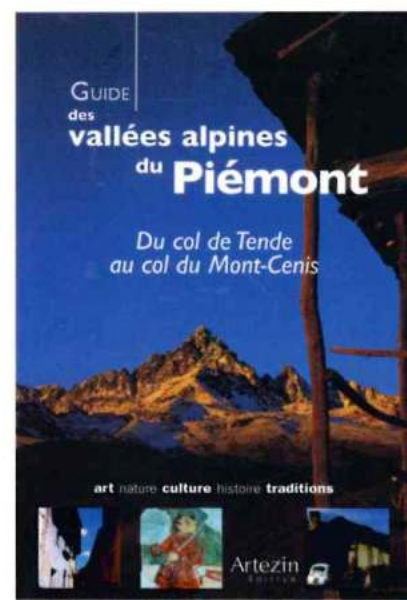
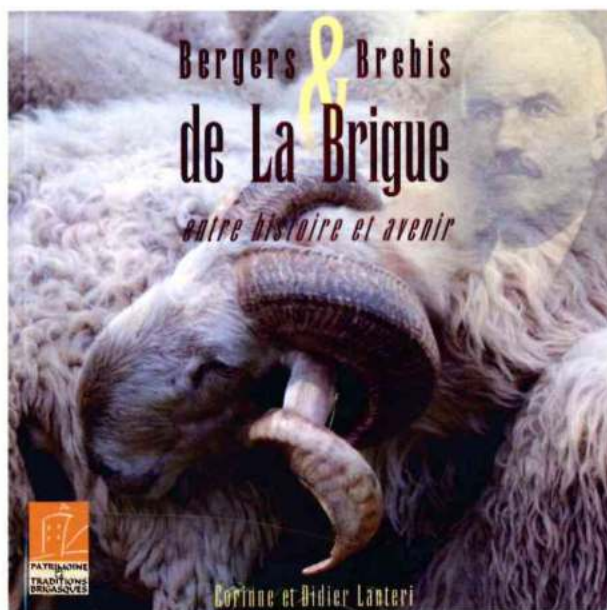
Ci-contre et au dessus : le groupe d'amis devant la collégiale de Tende et au cours d'une fête de la Saint-Eloi. Collection Céline MOSCONI SAVI



BIBLIOGRAPHIE

◆ BERGERS ET BREBIS DE LA BRIGUE, ENTRE HISTOIRE ET AVENIR,

par Corinne et Didier Lanteri. Un livre de 190 pages, format 22 x 22 cm, abondamment illustré en couleurs. Ce très bel ouvrage est consacré à l'activité pastorale qui a longtemps représenté la principale richesse des communes de la Haute Roya. Le berger, son costume, ses outils et les traditions qui lui sont liées y ont la première place. On y parle aussi des brebis, en particulier celles de la race brigasque si spécifique, du cycle pastoral annuel marqué par les transhumances, de l'alimentation et des maladies du troupeau, du fromage, de la laine et des perspectives d'avenir du pastoralisme, avec une bibliographie sur le sujet. *En vente 25 euros + frais de port auprès de l'Association Patrimoine et Traditions Brigasques, Maison du Patrimoine, 06540 La Brigue. E-mail : maisondu-patrimoine@gmail.com*



◆ NEIGE ET MERVEILLES, 50 ANS D'AVENTURES HUMAINES,

édité par l'association Neige et Merveilles. Un livre de 144 pages, format 22 x 22 cm sous couverture souple, illustré de 426 photos en noir et en couleurs. Cet ouvrage (déjà signalé avant parution dans notre précédent numéro) retrace cinquante ans d'activités de l'association sur l'ancien site industriel de la Minière de Vallauria : la reconstruction du hameau, les chantiers de volontaires, les rencontres culturelles et artisanales, les réalisations récentes et les projets à venir. *En vente 15 euros à la Librairie des Merveilles à Tende ou (port en sus) auprès de l'Association Neige et Merveilles, La Minière de Vallauria, 06430 St.Dalmas-de-Tende, tél. 04 93 04 62 40, E-mail : miniere@neige-et-merveilles.com*

En vente chacun 28 euros + frais de port aux Editions Artezin, BP 80966, 13064 Aix-en-Provence Cedex 1, tél. 04 42 21 66 35, E-mail : artezin-editeur@orange.fr

◆ GUIDE DES VALLEES ALPINES DU PIEMONTE,

par Chantal Crovi aux Editions Artezin. Deux volumes de 224 pages, format 14 x 21 cm sous couverture souple, abondamment illustrés de dessins et photos en couleurs. **Volume 1 : du col de Tende au col du Mont-Cenis** (182 photos). **Volume 2 : du col de Tende au Tanaro, les Alpes Ligures et le Monregalese** (170 photos). Ces deux guides comblent véritablement une lacune, car si les ouvrages italiens sur les vallées piémontaises du sud sont nombreux, il n'existait pas de vue d'ensemble de ce sujet en langue française. Les deux volumes suivent le même plan : histoire, culture, architecture, traditions, informations pratiques sur la région, puis étude de chaque vallée.

◆ TERRE CONTESE, CONTRASTI TRA TRIORA E BRIGA,

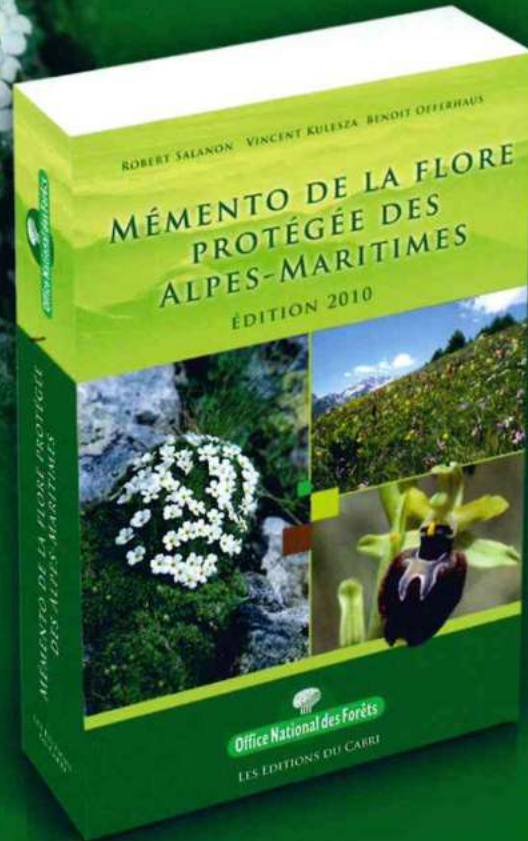
par Sandro Oddo. Un livre de 250 pages en langue italienne paru récemment, qui analyse à travers les archives les incessants litiges frontaliers au sujet des pâturages et des forêts, entre la commune ligure de Triora et celle de La Brigue. *En vente en librairie en Italie.*

◆ **MAURICE MAUVIEL**, collaborateur de notre revue et auteur de plusieurs ouvrages sur Garibaldi et le mouvement républicain italien au XIX^{ème} siècle, nous annonce trois prochaines publications en préparation :

- **L'écrivain brigasque Giuseppe Beghelli et sa famille**, actes d'un colloque tenu en avril 2009 à La Brigue.
- **Aubin Louis Millin, observateur de l'homme sous le Premier Empire**, publié par l'Université de Turin.
- **Giuseppe Beghelli, le Rabelais de la Haute Roya ?**, d'après une conférence faite à La Brigue le 27 août 2010.

DEUX NOUVEAUX LIVRES

MÉMENTO DE LA FLORE PROTÉGÉE DES ALPES-MARITIMES

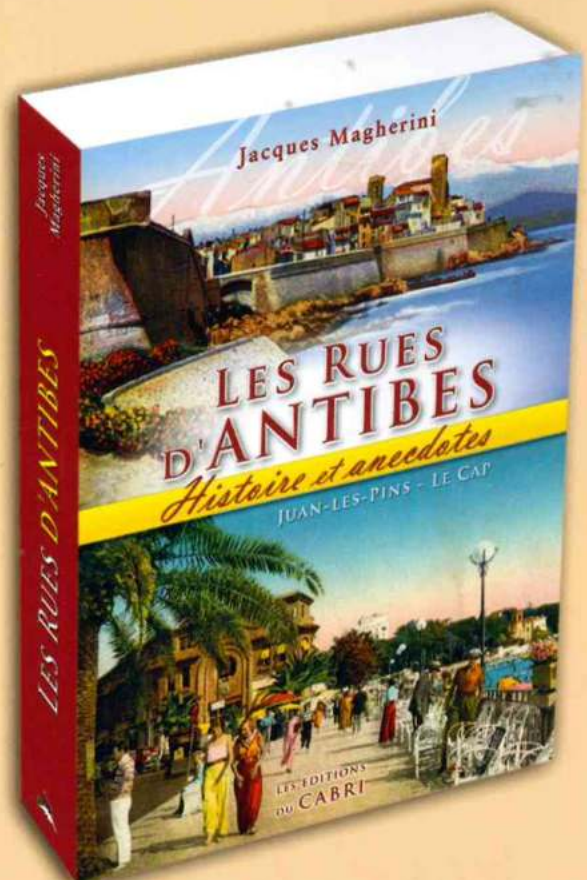


FORMAT 16X24 CM
320 PAGES
257 FICHES ESPÈCES
332 ILLUSTRATIONS

PRIX DE VENTE : 39 €
(FRAIS DE PORT GRATUITS)

LES RUES D'ANTIBES Juan-les-Pins - Le Cap

Histoire et anecdotes - Un ouvrage de 272 pages et 380 illustrations



Le docteur Jacques Magherini, bien connu à Antibes, nous propose de découvrir l'histoire d'Antibes - Juan-les-Pins - Le Cap à travers les noms des rues de la commune. 436 d'entre elles sont étudiées et analysées dans ce nouveau livre, un ouvrage de 272 pages, richement illustré par 380 cartes postales, aquarelles et photos du début du 20^{ème} siècle. Ce livre relié, imprimé sur papier couché 135 grammes plaira aux plus exigeants.

Prix de vente : 49 Euros (Frais de port gratuits)

L'EXTRAORDINAIRE
HISTOIRE DE LA LIGNE

NICE CONI

Un film de
JACQUES CHAUSSARD

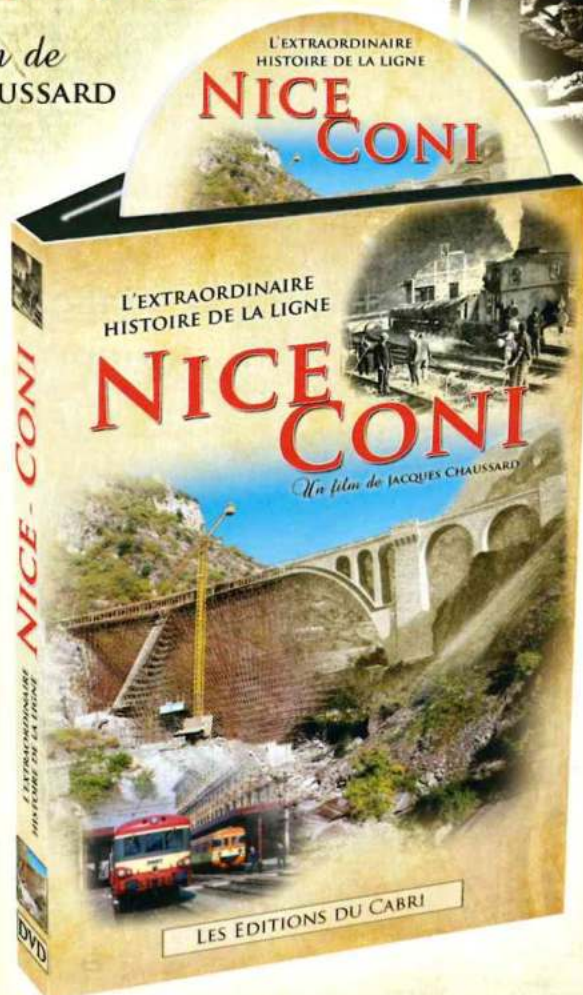
1923
LA CONSTRUCTION

1979
LA RECONSTRUCTION

1998
L'EXPLOITATION



Commentaires en
français et en italien



Des décennies de tergiversations, mais aussi et surtout d'efforts : ce fut le prix de l'ouverture de la ligne Nice - Coni en 1928, puis de sa reconstruction en 1979.

Le réalisateur de ce film s'est montré aussi persévérant que les bâtisseurs du rail : trois années durant, il a suivi assidûment, « caméra au poing », les travaux d'art conduits en pleine montagne, jusqu'à l'inauguration triomphale d'octobre 1979.

Vingt ans après l'ouverture des chantiers, Jacques Chaussard est revenu dans la vallée de la Roya, où il a retrouvé un chemin de fer « en régime de croisière ».

Le résultat : un document unique sur la renaissance de cette ligne internationale, et sur sa vie quotidienne.

- Les images de la désolation au lendemain de la dernière guerre
- Un suivi scrupuleux des travaux de reconstruction
 - Les grandes heures de la réouverture
- Un panorama complet de l'exploitation en 1998

*La construction avec
un film des archives
Pathé de 1923*

*La reconstruction en 1979
et l'exploitation 20 ans
plus tard avec un film de
Jacques Chaussard*

60 mn - 30 €

En vente chez les dépositaires presse de la Roya-Bévéra ou par correspondance aux Editions du Cabri

Par téléphone au 04 93 04 46 91 - Par Email : info@cabri.fr

Par courrier : Les Editions du Cabri, 223 route de la Monta, BP52, 06540 BREIL SUR ROYA